

Remerciements.

Je voudrais tout d'abord remercier M. Thierry Delcourt, directeur de la Médiathèque intercommunale de Troyes, qui a accepté de diriger ce mémoire et qui par ses remarques judicieuses, ses lectures attentives et sa disponibilité de tous les instants a permis l'accomplissement de ce travail.

Mes remerciements s'adressent tout particulièrement à Mme Isabelle Suchel-Mercier, Directrice de la Médiathèque de Roanne, qui a montré une extrême disponibilité, une attention soutenue aux interrogations, aux demandes que j'ai formulées tout au long de ce stage et qui a permis la réalisation du mémoire d'étude mais également de divers travaux des plus captivants. En corollaire, je tiens évidemment à remercier l'ensemble du personnel de la Médiathèque pour son accueil, sa patience, sa disponibilité.

Je voudrais remercier également l'ensemble des interlocuteurs qu'il m'a été donné de contacter :

Mme Claudette Chetail, Directrice Générale des Services de la Ville de Roanne, M. Alain Pierson, adjoint à la Culture de Roanne, Mme Catherine Zappa, chargée de mission pour la Culture à la Ville de Roanne, M. Philippe Bernard, adjoint à la Culture du Coteau, M. Aldo Marcuccilli, adjoint à la Culture de Villerest, M. Marc Place, adjoint à la Culture de Commelle-Vernay, M. Philippe Fauche, responsable des services culturels de Riorges, M. Cyril Castells, Directeur de cabinet du Président du Grand Roanne Agglomération,

Mme Colette Modion, Directrice de la Médiathèque Départementale de la Loire, Mme Brigitte Corbel, Bibliothécaire à la Médiathèque Départementale de la Loire, Mme Nathalie Bonjoch, directrice de la bibliothèque Georges Sand de Mably, Mme Micheline Petiot, bibliothécaire de la bibliothèque du musée des Beaux-Arts Joseph Déchelette, Mme Claudine Hausemont, responsable de la bibliothèque universitaire de Roanne, Mme Hélène Aupol, responsable de la bibliothèque municipale de Villerest, Mme Brigitte Salesse, responsable de la bibliothèque municipale de Commelle-Vernay, M. Eduardo Usai, responsable de la discothèque de prêt du Coteau,

M. Pierre Buisson, Président du Centre Social de Riorges, M. Henri Burnot, responsable de la bibliothèque du Centre Hospitalier de Roanne, M. Antoine Giraud, Président des Donneurs de Voix antenne roannaise,

M. Éric Surget, Directeur de la bibliothèque intercommunale de Niort, Mme Joëlle Guidez, Directrice de la bibliothèque intercommunale d'Albertville, Mme Jacqueline Ayrault, Directrice de la bibliothèque intercommunale d'Amiens-Métropole, M. Didier Carbone, Directeur de la BMVR de La Rochelle, Mme Christine Colas, Directrice de la bibliothèque intercommunale d'Annecy, Mme Catherine Piochon, Directrice de la médiathèque d'Alençon, M. Jean-Paul Oddos, Directeur de la bibliothèque intercommunale de Pau, M. Alexandre Chautemps, Directeur de la bibliothèque intercommunale de Châtellerauld, Mme Noëlla Du Plessis, Directrice de la bibliothèque intercommunale de Caen.

Résumé :

Les communautés d'agglomération développent parfois des politiques intercommunales de lecture publique dans leur territoire afin de combler les défaillances dans l'offre proposée aux lecteurs ou d'offrir davantage de services, toujours dans l'intérêt des lecteurs.

Le Grand Roanne Agglomération n'a pour l'instant pas choisi de prendre la compétence lecture publique. Pour autant, son territoire présente des lacunes importantes dans ce domaine, tout comme des équipements structurants performants, soit des facteurs favorables à une intervention communautaire.

Cette action communautaire peut s'inscrire dans un mouvement plus vaste de restructuration de la lecture publique dans le département de la Loire avec, parallèlement, un plan de développement de la lecture publique qui peut être le cadre d'une collaboration entre réseau d'agglomération et Médiathèque départementale de prêt.

Descripteurs :

Bibliothèques municipales – France – 1990- ...

Coopération intercommunale – France -- Médiathèque (Roanne, Loire)

Coopération entre bibliothèques – France -- Communauté d'agglomération du Grand Roanne

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Abstract :

Town communities develop sometimes policies of cooperation between municipalities about public lecture in their area to improve the offer of public lecture or to add more services, in the interest of readers.

The Grand Roanne Agglomération hasn't chosen yet the competency « public lecture ». However, the area presents important deficiencies and also efficient equipments that draws possibilities of a community intervention.

This community action could be placed into a reorganization of public lecture in the Loire, with a plan of development of public lecture that can be the setting of a cooperation between a community network and the Médiathèque départementale de prêt.

Keywords :

Public libraries – France – 1990 - ...

Cooperation between municipalities – France – Reference library (Roanne, Loire)

Cooperation between libraries – France – Communauté d'agglomération du Grand Roanne

Sommaire

INTRODUCTION.....	9
LA LECTURE PUBLIQUE DANS LE CADRE DU GRAND ROANNE	
AGGLOMÉRATION.....	12
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION.....	12
1.1. <i>L'émergence d'une entité intercommunale.....</i>	<i>12</i>
1.2. <i>Caractères socio-économiques de la Communauté d'Agglomération.....</i>	<i>13</i>
1.3. <i>Quelles politiques culturelles au Grand Roanne Agglomération ?.....</i>	<i>14</i>
2. ÉTAT DES LIEUX DE L'ACTION EN TERME DE LECTURE PUBLIQUE.....	15
2.1. <i>Un équipement central phare.....</i>	<i>16</i>
2.1.1. <i>Un équipement moderne.....</i>	<i>16</i>
2.1.2. <i>Des chantiers importants.....</i>	<i>17</i>
2.1.3. <i>Une vocation intercommunale de fait.....</i>	<i>18</i>
2.1.4. <i>Quelle collaboration avec l'antenne de la bibliothèque universitaire de Saint-Étienne ?.....</i>	<i>19</i>
2.1.5. <i>Un lien étroit avec la bibliothèque du musée Déchelette.....</i>	<i>20</i>
2.1.6. <i>Le travail dans les quartiers.....</i>	<i>21</i>
2.2. <i>Des dynamiques contrastées.....</i>	<i>22</i>
2.3. <i>Des lacunes majeures dans la desserte de lecture publique.....</i>	<i>25</i>
2.4. <i>L'action de la Médiathèque départementale de la Loire.....</i>	<i>27</i>
2.5. <i>L'action des associations.....</i>	<i>28</i>
2.5.1. <i>La bibliothèque sonore des Donneurs de Voix.....</i>	<i>28</i>
2.5.2. <i>La bibliothèque du centre hospitalier.....</i>	<i>29</i>
2.5.3. <i>Le Centre Social de Riorges.....</i>	<i>30</i>
3. BILAN DE LA LECTURE PUBLIQUE DU GRAND ROANNE AGGLOMÉRATION.....	30
3.1. <i>Une population desservie de façon très inégale.....</i>	<i>30</i>
3.2. <i>Un manque de coordination et de volonté politique.....</i>	<i>31</i>
3.3. <i>Des atouts à valoriser.....</i>	<i>32</i>
3.4. <i>Des initiatives à développer.....</i>	<i>33</i>

DES STRATÉGIES INTERCOMMUNALES MULTIPLES EN RÉPONSE À UNE ABSENCE DE MODÈLE..... 35

1. UN ENJEU INTERCOMMUNAL QUI RENCONTRE DES OBSTACLES.....	35
2. LES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION : UNE DIVERSITÉ D'EXPÉRIENCES.....	37
2.1. <i>Albertville et Ugine : des transferts ponctuels qui ne vont pas jusqu'à leur point d'aboutissement.....</i>	<i>38</i>
2.2. <i>Un exemple de construction raisonnée d'une lecture publique intercommunale : Clermont-Communauté.....</i>	<i>39</i>
2.3. <i>Des formules de transferts partiels.....</i>	<i>40</i>
2.4. <i>Amiens-Métropole, l'exemple d'un transfert massif accompagné d'une volonté de constituer une politique intercommunale de lecture publique.....</i>	<i>44</i>
2.5. <i>La coordination d'un réseau intercommunal de lecture publique : l'exemple de Caen la mer.....</i>	<i>46</i>
2.6. <i>Comment organiser une coopération avec les bibliothèques départementales de prêt ?.....</i>	<i>47</i>
3. QUELQUES CONSTATS DES EXPÉRIENCES INTERCOMMUNALES ACTUELLES.....	48
3.1. <i>La mutualisation : réalité ou chimère ?.....</i>	<i>48</i>
3.1.1. <i>La mutualisation des moyens financiers : une logique comptable discutable.....</i>	<i>49</i>
3.1.2. <i>La mutualisation des moyens techniques.....</i>	<i>50</i>
3.2. <i>La professionnalisation en question.....</i>	<i>50</i>
3.3. <i>Des schémas à des échelles diverses.....</i>	<i>51</i>
3.3.1. <i>Des situations initiales hétérogènes.....</i>	<i>51</i>
3.3.2. <i>Des échelles différentes.....</i>	<i>52</i>
3.3.3. <i>Des services variés.....</i>	<i>53</i>

QUELLES PERSPECTIVES INTERCOMMUNALES DE LA LECTURE PUBLIQUE AU GRAND ROANNE AGGLOMÉRATION ?..... 55

1. QUELS SERVICES APPORTER AUX HABITANTS DU GRAND ROANNE AGGLOMÉRATION ?.....	55
1.1. <i>Un catalogue commun.....</i>	<i>55</i>
1.1.1. <i>Une interrogation simultanée.....</i>	<i>55</i>
1.1.2. <i>Une fusion des catalogues.....</i>	<i>56</i>

1.2. Une carte unique.....	57
1.2.1. Une harmonisation tarifaire.....	57
1.2.2. Quel accès aux documents ?.....	58
1.3. Des services spécifiques à étendre à la communauté d'agglomération...	59
1.3.1. Un portage à domicile.....	59
1.3.2. Un accès plus large aux ressources en ligne.....	60
1.3.3. Des animations mieux réparties.....	60
1.3.4. Un prêt enseignant plus large.....	61
2. COMMENT METTRE EN PRATIQUE CES SERVICES SELON UN SCHÉMA INTERCOMMUNAL ?....	62
2.1. Des conventions entre communes.....	62
2.2. La prise de compétence « lecture publique » par la Communauté d'Agglomération.....	63
2.2.1. Quels transferts effectuer ?.....	64
2.2.2. L'élaboration d'une politique intercommunale de lecture publique..	67
2.3. L'hypothèse d'un établissement public de coopération culturelle.....	68
3. QUELLE PLACE POUR LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LA LOIRE ?.....	69
3.1. Les bibliothèques départementales de prêt en question.....	69
3.2. Le plan de développement de la lecture publique dans la Loire.....	70
3.3. Quelle collaboration avec un réseau de lecture publique intercommunal ?	71
3.3.1. Une aide à l'informatisation.....	71
3.3.2. La Médiathèque de Roanne comme tête de réseau.....	71
3.3.3. L'interrogation du catalogue de la Médiathèque départementale de la Loire.....	72
3.3.4. Une collaboration quant aux formations.....	73
3.3.5. Une collaboration quant aux animations.....	74
CONCLUSION.....	75
BIBLIOGRAPHIE.....	77
TABLE DES ANNEXES	82

Introduction.

L'ampleur du fait intercommunal (on estime que 84 % de la population française est concernée, et 88 % des communes) justifie une réflexion sur la façon dont est appréhendé le territoire français. L'intercommunalité a suscité de nombreuses structures notamment les communautés d'agglomération, créées par la loi du 12 juillet 1999, afin de donner un cadre juridique à la collaboration des agglomérations dont la population est comprise entre 50 000 et 500 000 habitants. Ce mode de coopération intercommunale a connu assez vite un succès croissant. Ainsi, actuellement, 162 communautés d'agglomération structurent une partie du territoire français, auxquelles il faut ajouter les communautés de communes et les communautés urbaines ainsi que les différents syndicats intercommunaux à vocation unique ou multiple (SIVU et SIVOM). Pour ce qui est des communautés d'agglomération, ces établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) doivent assurer des compétences obligatoires pour ce qui relève du développement économique, de l'aménagement de l'espace, de l'habitat et de la politique de la ville auxquelles s'adjoignent trois compétences optionnelles à choisir parmi les différents champs suivants : voirie, assainissement, eau, environnement et cadre de vie, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et enfin action sociale d'intérêt communautaire. En fonction ce large panel de choix possibles, les 162 communautés d'agglomération présentent actuellement un caractère très diversifié.

Pour autant, la situation intercommunale en France n'est pas figée et demeure sujette à des évolutions. Les transferts de compétences depuis les municipalités vers les communautés d'agglomération ne sont pas finis. Parmi ces différentes compétences transférées, la lecture publique nous intéresse plus particulièrement. Les différentes bibliothèques irriguent les territoires communautaires : ce sont sans doute les équipements culturels les plus fréquents au sein du territoire, et ceux pour lesquels les intercommunalités montrent le plus d'attachement.

L'intercommunalité peut apparaître en effet comme un avantage pour la lecture publique en ce qu'elle permet la réalisation de projets d'envergure,

impossibles à mettre en pratique par des communes isolées, mais aussi la mise en place de réseaux de lecture publique performants et répondant aux attentes des lecteurs des territoires. L'intercommunalité permettrait donc d'offrir de nouveaux services, de mutualiser les moyens et de professionnaliser les acteurs de la lecture publique.

De ce point de vue, l'intercommunalité peut être évoquée comme une solution à des situations municipales de lecture publique insatisfaisantes. Les lois de décentralisation créent un contexte propice à une redéfinition de la lecture publique au niveau des territoires avec peut-être une opportunité de réduire les inégalités de l'offre de lecture publique entre territoires ruraux et urbains, entre territoires desservis par des bibliothèques aux services étoffés et ceux moins bien pourvus.

Si les bibliothèques sont des objets de politiques intercommunales, c'est aussi qu'un besoin s'en fait ressentir de la part des professionnels. Michel Melot a parfaitement saisi cet état de fait en soulignant le besoin de coopération : « Aucune bibliothèque n'est autosuffisante. Dès lors que la bibliothèque est conçue et gérée comme un ensemble éternellement incomplet, la coopération entre bibliothèques n'est plus un service supplémentaire, ni un palliatif d'une situation défectueuse, mais un mode d'existence normal de toute bibliothèque, qui doit être intégré à sa conception et prévu dans ses règles de fonctionnement »¹.

La réalisation de projets non exécutable par des communes séparément, le besoin de coopération, des lacunes dans l'offre de lecture publique à combler, une professionnalisation, et finalement à travers tout cela, des lecteurs à satisfaire en leur proposant un réseau intercommunal de lecture publique qui soit homogène, structuré, performant, voilà autant de dénominateurs communs favorables à une gestion intercommunale de la lecture publique.

C'est sur ces constats que s'est fondée la présente étude. Il s'agit ici d'analyser la situation de la lecture publique au niveau de la communauté d'agglomération du Grand Roanne Agglomération en dégagant les lacunes et les atouts de la desserte de lecture publique afin de dégager par la suite les solutions à proposer, notamment au niveau intercommunal, afin d'assurer aux lecteurs une

¹ **Anne-Marie Bertrand.** *Les bibliothèques municipales. Enjeux culturels, sociaux, politiques.* Le Cercle de la Librairie : Paris, 2002.

offre de lecture publique qui soit identique sur tout le territoire communautaire. Cet examen de la lecture publique face au fait intercommunal amène donc à réfléchir sur l'enjeu de réduction des inégalités d'accès à la lecture publique, sur la nécessité d'allier à la fois des équipements à vocation intercommunale et des équipements de proximité, et sur la possibilité de faire se conjuguer l'action des réseaux intercommunaux de lecture publique avec les bibliothèques départementales de prêt.

Ainsi, l'état des lieux de la lecture publique dans un territoire donné, le Grand Roanne Agglomération (I.), confronté aux stratégies intercommunales de la lecture publique menées un peu partout en France (II.) conduit à des propositions de gestion plus intercommunale de la lecture publique sur ce territoire dans la perspective d'assurer une meilleure desserte (III.).

La lecture publique dans le cadre du Grand Roanne Agglomération.

La Communauté d'Agglomération (1.), telle qu'elle est structurée aujourd'hui, ne prend pas en charge le volet culturel. Les compétences de lecture publique sont assurées par les municipalités et par des réseaux associatifs, soutenus ponctuellement par la Médiathèque départementale de la Loire (2.). Il en découle une offre disparate qui fait la part belle à certaines communes et qui laisse certaines autres fort mal desservies (3.).

1. Présentation générale de la Communauté d'Agglomération.

1.1. L'émergence d'une entité intercommunale.

La Communauté d'Agglomération roannaise telle qu'elle existe aujourd'hui n'est pas une création récente, suscitée par les lois de 1992 et 1999. En fait, l'émergence de cet EPCI est l'aboutissement de la démarche intercommunale des communes environnant Roanne depuis 1983. Les premières réflexions intercommunales ont débouché sur la création de différents syndicats intercommunaux parmi lesquels le Syndicat intercommunal de développement économique du Roannais (SIDER), le Syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'habitat dans les quartiers (SIAHQ) créés en 1984, le Syndicat intercommunal des transports urbains de l'agglomération roannaise (SITUAR), le Syndicat intercommunal pour l'aménagement de l'Oudan (SIAO), le Syndicat intercommunal de la banlieue roannaise (SIBR). Ces divers syndicats concernent alors 16 communes environnant Roanne.

En 1990, du fait d'un manque de cohérence au niveau de l'agglomération, une réflexion s'engage autour d'une éventuelle mise en place d'un district, avec au final l'élaboration d'un protocole d'accord en 1991 entre les communes de

Roanne, Riorges, Mably, Le Coteau, Villerest et Commelle-Vernay. La création de ce district est effective en décembre 1991 avec un transfert de compétences conséquent².

C'est en application de la loi du 12 juillet 1999 que le District de l'Agglomération Roannaise est devenu Communauté d'Agglomération, alimentée budgétairement par une taxe professionnelle unique (TPU). Ce passage de district à communauté s'est en fait déroulé sans redéfinition, en dehors de petits ajustements annexes, puisque les critères démographiques étaient assurés. Les compétences obligatoires correspondaient déjà à celles exercées par le district. En terme de compétences optionnelles, la gestion de l'eau a été ajoutée. Cette transformation a été officialisée par le Conseil Districale et les délibérations des conseils municipaux d'octobre et novembre 1999. Ainsi est né le Grand Roanne Agglomération, 3^e Communauté d'Agglomération créée en France, témoin d'une construction intercommunale à la fois précoce et en évolution permanente.

1.2. Caractères socio-économiques de la Communauté d'Agglomération.

D'après le dernier recensement intégral de 1999, le Grand Roanne Agglomération rassemble une population de 70 999 habitants ce qui en fait une Communauté d'Agglomération de taille moyenne. Roanne constitue plus de la moitié de cette population avec 38 880 habitants, suivie de Riorges avec 10 068 habitants, Mably 7 636, Le Coteau 7 376, Villerest 4 246 et Commelle-Vernay 2 793 habitants³. Les chiffres fournis par la Communauté d'Agglomération, calculés sur une autre base donnent une Communauté d'Agglomération culminant à 73 009 habitants autour d'une ville-centre de 40 121 habitants. Si depuis 1990 le recul démographique s'est ralenti, certaines communes ont connu une perte démographique sensible. Roanne, qui en 1968 comptait 53 385 habitants, est passée à 48 708 personnes en 1982 et en 1999 à 38 880, Mably passe de 8 291 habitants en 1990 à 7 636 en 1999. Ce sont les communes ayant le plus perdu

² Le développement économique, l'enseignement supérieur et la formation, de grands équipements d'agglomération, l'action touristique, les transports et déplacements urbains, la politique de l'habitat, l'assainissement, l'hydraulique, la collecte et le traitement des ordures ménagères, le service incendie et secours, le multimédia et le câble, la sécurité routière.

³ Voir annexe II, La population du Grand Roanne Agglomération.

(respectivement – 6,89 % et – 7,90 %). Les pertes de population se font au profit de Villerest ou Riorges, et à l'intérieur de Roanne des périphéries en faveur de l'hypercentre. La population de l'agglomération est marquée par un vieillissement significatif, les plus de 60 ans représentant 26,4 % de la population (la moyenne nationale s'établit à 21,3 %) face à 22,3 % de moins de 20 ans (24,6 % de la population nationale). Les secteurs périurbains et ruraux demeurent cependant plus jeunes.

La répartition de la population active voit deux profils de communes : au Coteau, à Mably et à Roanne, la population demeure constituée d'ouvriers, d'employés et autres professions intermédiaires tandis qu'à Commelle-Vernay, Riorges et Villerest elle semble plus hétérogène accueillant davantage de cadres, d'artisans, de commerçants et de chefs d'entreprises. Ramenée à sa globalité, la population du Grand Roanne Agglomération travaille surtout dans le secteur tertiaire (64,8 % contre 30,3% pour le secondaire, 4,2 % pour la construction et 0,7 % pour le primaire). La population active de l'agglomération roannaise compte 31 518 personnes ce qui représente un taux d'activité de 44,4 % parmi lesquels il faut repérer les 4 611 chômeurs (soit un taux de chômage de 14,6 %). Entre 1990 et 1999, le taux de chômage a augmenté et dépasse actuellement largement la moyenne nationale⁴.

1.3. Quelles politiques culturelles au Grand Roanne Agglomération ?

Alors que nombre de compétences sont exercées très tôt par l'intercommunalité roannaise, l'action culturelle demeure fondamentalement municipale. L'explication la plus claire de cette absence de compétence culturelle découle en partie de l'historique qui vient d'être établi. En effet, la création et le choix des compétences de la Communauté d'Agglomération ont été conditionnés par le simple transfert de ce qui existait déjà au niveau du district, vers le nouveau mode intercommunal. La culture n'étant pas prise en compte par le district, elle ne figurait pas parmi les transferts.

⁴ Données fournies par le Grand Roanne Agglomération.

Il n'empêche que la création de la Communauté d'Agglomération date de 1999 et que depuis 6 ans, un transfert de ce domaine aurait pu être débattu ce qui ne semble pas avoir été le cas, si ce ne sont des discussions entre élus à la culture. Il n'est rien d'étonnant dans ce fait, la culture apparaissant comme une chasse gardée de l'action municipale, et à plus forte raison la lecture publique et les bibliothèques, comme souvent en France. En cela, la situation de Roanne n'est pas exceptionnelle.

Est-il possible de dire pour autant qu'aucune action n'est envisagée par le Grand Roanne Agglomération en faveur de la culture de façon générale et de la lecture publique en particulier ? Malgré l'absence de compétence, et par là-même de légitimité, la Communauté d'Agglomération n'hésite pas à manifester certaines velléités quant à la culture. Ainsi, les différentes brochures éditées par l'intercommunalité présentant l'ensemble des actions à mener n'excluent pas la culture en précisant qu'il y a lieu de promouvoir les équipements culturels de l'agglomération que sont le théâtre, la Médiathèque ou le musée Déchelette de Roanne, ou des manifestations particulières.

D'autre part, l'un des gros chantiers de la Communauté d'Agglomération est la réalisation du projet Scarabée, un multiplex de 5 000 places permettant entre autres d'accueillir des concerts mais aussi des colloques. La dimension culturelle approcherait un tiers de l'activité. Les élus, interrogés sur la justification d'un tel complexe, dont la dimension culturelle est attestée, ont reconnu un manque de légitimité dans ce domaine⁵. Dès lors, il convient de voir quelle est la situation de la lecture publique, rapportée à l'échelle municipale.

2. État des lieux de l'action en terme de lecture publique.

L'offre de lecture publique au sein du Grand Roanne Agglomération est contrastée, composée de petits établissements dominés par un équipement structurant, la Médiathèque de Roanne.

⁵ Entretiens avec M. Pierson, adjoint à la culture de Roanne et M. Castells, directeur de cabinet du Président du Grand Roanne Agglomération.

2.1. Un équipement central phare.

La Médiathèque de Roanne constitue à bien des égards le cœur de l'offre de lecture publique au sein de l'agglomération. Cela est dû à plusieurs facteurs.

2.1.1. Un équipement moderne.

La médiathèque de Roanne est un bâtiment remarquable par son architecture moderne. Suite à l'incendie de la précédente bibliothèque, il a été décidé de construire des locaux propres à la Médiathèque, afin que ce service soit davantage individualisé. Un concours architectural a abouti au choix du projet de Jean-Louis Godivier, auteur par la suite de la bibliothèque de Vaise à Lyon. Les différents services sont distribués sur trois étages (voir plan en annexe) qui représentent au total près de 2 500 m² utilisables. L'accès au bâtiment s'effectue au haut d'un escalier lui-même situé au terme d'une butte. L'impression générale ressentie devant cette architecture est sans aucun doute celle d'une modernité mais également d'une monumentalité imposée notamment par la façade et par le porche d'entrée.

La monumentalité et la modernité peuvent néanmoins être un facteur défavorable pour la Médiathèque. En effet, cet aspect monumental peut inhiber certains lecteurs impressionnés par l'appareil architectural. La distribution intérieure des espaces voulue par l'architecte n'est pas moins problématique. L'avant-corps est conçu à l'origine comme un espace vierge, sans autre destination que l'accueil des publics, les collections étant reléguées dans le corps principal du bâtiment (volonté expresse de l'architecte difficilement compréhensible qui n'aide pas à l'appropriation et à l'identification des lieux par les lecteurs). Depuis, un effort a été entrepris pour rendre cet espace plus chaleureux et lui attribuer du sens. Ces éléments, pour être diffus, n'en sont pas moins des facteurs déstabilisants, qui peuvent refroidir de futurs lecteurs désireux d'entrer dans la bibliothèque et de découvrir ses collections. Elles constituent aussi des gênes et des contraintes pour le personnel.

2.1.2. Des chantiers importants.

L'influence de la Médiathèque de Roanne découle également d'une propension forte à s'engager dans des projets, à améliorer le service rendu au public.

Le chantier le plus visible est la réinformatisation récente de l'établissement. La première informatisation de la bibliothèque municipale de Roanne date de 1994. Le SIGB pose assez vite des problèmes de maintenance, notamment pour la gestion des cédéroms. Dès 1999-2000, le système informatique s'est pourtant modernisé avec l'adoption d'une interface web qui permet une interrogation selon le protocole Z39-50. Cependant, reste le problème du matériel qui s'avère quelque peu obsolète, ce qui conduit progressivement à une réflexion sur une réinformatisation complète, à la fois des logiciels d'exploitation et du matériel. Après deux refus successifs en 2001 et 2002, la municipalité accepte, de financer à hauteur de 40 000 € une étude sur la réinformatisation qui est alors confiée à un cabinet de conseil. Elle aboutit à proposer deux scénarii à la municipalité, qui opte pour le plus ambitieux : une réinformatisation (matériel + logiciel) accompagnée d'un volet de développement des services offerts au public. Sur ces bases, l'appel d'offre a été lancé en 4 tranches individualisées :

- une tranche ferme concernant le matériel et les logiciels SIGB,
- une tranche conditionnelle sur un éventuel espace multimédia,
- une tranche conditionnelle sur le point-lecture de Mulsant,
- une tranche conditionnelle sur le point-lecture Mayollet.

La réalisation, initialement programmée pour 2004, reportée sur 2005, s'est attelée uniquement pour l'instant aux tranches 1 et 4. Elle a nécessité une fermeture de deux semaines en septembre-octobre pour changer le matériel, réintégrer la base bibliographique, s'accoutumer au nouveau système. Le nouveau système informatique propose désormais un portail documentaire plus performant qui améliore la visibilité des fonds et des services au public.

En corollaire à cette réinformatisation, la Médiathèque a engagé d'importants projets de numérisation d'un certain nombre de collections patrimoniales à dominante iconographique. Un travail laborieux d'inventaire a été

effectué pour vérifier l'intérêt de tel ou tel document à numériser. Il en a découlé un premier volet de numérisation autour de deux axes :

- un axe local plutôt centré sur le paysage et le portrait, selon les préconisations de la DRAC, travail qui nécessite un repérage préalable dans les collections numérisées de la bibliothèque municipale de Saint-Étienne afin d'éviter des doublons inutiles.

- un axe plus spécialisé avec le fonds Dethève.

Dans un deuxième temps, un travail sur le fonds vénitien sera envisagé ainsi qu'une poursuite de la numérisation des documents d'intérêt local. Pour l'instant, l'appel d'offre pour la numérisation, qui correspond en fait à la deuxième tranche optionnelle de l'opération générale de réinformatisation, va être lancé.

Outre la mise en place de ce portail documentaire propre à la Médiathèque de Roanne, une réflexion poussée est menée actuellement sur la mise en place d'un portail des bibliothèques des villes-centres de la région Rhône-Alpes. Cette réflexion concerne les bibliothèques de Lyon Part-Dieu, Grenoble, Saint-Étienne, Chambéry, Valence, Bourg-en-Bresse, Annecy et Roanne. L'idée est de proposer une visibilité accrue des différentes bibliothèques de la région et surtout de leurs fonds. L'appel d'offre a été remporté par W3 Line.

2.1.3. Une vocation intercommunale de fait.

La Médiathèque de Roanne occupe une place particulière parmi les équipements de lecture publique à la disposition de la population du Grand Roanne. En effet, son action dépasse très largement le cadre strict de la ville de Roanne pour toucher les autres communes de l'agglomération, et au-delà⁶. Si le nombre des inscrits ne reflète absolument pas cette dimension intercommunale – les quelque 6 000 inscrits à la Médiathèque sont en-deçà des moyennes nationales (9 800 inscrits pour 70 000 habitants)⁷ – l'origine géographique des inscrits est davantage révélatrice. Sur ces 6 049 inscrits, seuls 3 238 sont des Roannais, soit

⁶ Voir annexe II, La population du Grand Roanne Agglomération.

⁷ **Ministère de la culture et la communication. Direction du livre et de la lecture. Bibliothèques municipales. Bibliothèques départementales des départements d'outre-mer. BDP. Données 2002.**

près de 53,53 %. L'autre moitié provient à part égale de la Communauté d'Agglomération (1 493 personnes) et du pays roannais.

Cette dimension intercommunale ne se traduit pas seulement par l'origine du public. Le volume même des collections et la taille de la Médiathèque en fait un établissement de nature à desservir une population non pas de 40 000 habitants mais de 70 000. Ainsi, si les données de Roanne sont comparées aux moyennes des bibliothèques de villes de 70 000 habitants, la Médiathèque roannaise dépasse les moyennes nationales en matière de documents sonores, vidéogrammes, cédéroms, ainsi que de documents patrimoniaux. Par contre, elle se situe légèrement en-dessous en terme de livres et d'abonnements à des périodiques. Cela atteste que les collections roannaises sont dimensionnées pour la totalité de la population de la Communauté d'Agglomération (ou presque). Confronté à une population de 73 000 habitants, le budget d'acquisitions prévoit 2,36 € d'acquisitions par personne, ce qui correspond aux recommandations formulées par la Direction du Livre et de la Lecture (DLL) et du Centre National du Livre (CNL). Par contre, l'espace disponible rapporté à la population de l'agglomération n'est plus que de 0,6 m² par habitant, ce qui est inférieur aux préconisations.

Il demeure qu'à la fois du point de vue du public fréquentant la Médiathèque et de ses collections, la Médiathèque de Roanne apparaît à bien des égards comme un établissement par nature intercommunal.

2.1.4. Quelle collaboration avec l'antenne de la bibliothèque universitaire de Saint-Étienne ?

Le programme original de la Médiathèque de Roanne ne peut se comprendre par la seule volonté d'individualiser ce service. En effet, il est à replacer dans un contexte particulier, celui de la réhabilitation d'un quartier, le faubourg de Paris, autour de la constitution d'un campus universitaire, antenne délocalisée de l'université de Saint-Étienne. Cette antenne s'articule autour de quelques secteurs définis : le droit, l'économie, la gestion, le marketing, les soins infirmiers... L'idée de départ était donc de développer un bâtiment qui soit près du campus pour que les étudiants viennent y travailler ou découvrir les collections de

lecture publique tout comme les autres lecteurs Roannais. Cette volonté s'est concrétisée par la cohabitation de la bibliothèque universitaire avec la Médiathèque : un plateau est partagé de façon assez simple entre les collections, les bureaux et la réserve de la bibliothèque universitaire d'une part et le secteur Documentation, relevant de la Médiathèque, d'autre part, sans que les lecteurs puissent véritablement visualiser la différenciation des espaces et des collections.

Le programme d'origine dépassait la simple cohabitation en envisageant une collaboration documentaire plus poussée qui passait par exemple par l'interrogation commune des deux catalogues. Cela a été possible jusqu'à la réinformatisation de la bibliothèque universitaire, qui a symbolisé en quelque sorte l'échec d'un travail parallèle. Cependant la récente réinformatisation de la Médiathèque de Roanne permet, via le protocole Z39-50 d'interroger simultanément plusieurs catalogues dont le catalogue de la bibliothèque universitaire, ce qui peut être la base d'une nouvelle réflexion quant à une collaboration entre les deux établissements. Pour l'heure, mis à part le partage des locaux, l'idée originale semble oubliée, si ce n'est que les étudiants et les lecteurs déambulent dans les espaces sans véritablement identifier ce qui relève de la Médiathèque et de la Bibliothèque universitaire. Les différentes modalités d'accès aux collections, notamment le prêt, illustrent parfaitement le hiatus existant entre les deux établissements. L'inscription à l'un des équipements ne suppose en rien la possibilité d'emprunter dans le second. De plus, si des tarifs sont proposés aux étudiants à la Médiathèque, il en coûte 28 € aux particuliers non étudiants qui souhaitent avoir accès aux documents de la Bibliothèque universitaire. Cette dernière manifeste actuellement une volonté appuyée de se différencier, placardant une signalétique particulière, adoptant des horaires d'ouverture différents (ce qui oblige à fermer les communications entre les deux bibliothèques mis à part l'espace Documentation de la Médiathèque qui lors des ouvertures de la bibliothèque universitaire est livrée aux étudiants, sans possibilité de surveillance).

2.1.5. Un lien étroit avec la bibliothèque du musée Déchelette.

La bibliothèque du musée des Beaux-Arts Joseph Déchelette regroupe plus de 27 000 documents⁸, dont la plus grande partie provient du legs de Joseph Déchelette à la ville de Roanne. C'est une bibliothèque d'histoire de l'art, spécialisée surtout en archéologie. Ouverte à tous, elle accueille un public de chercheurs et d'érudits. Si administrativement la bibliothèque du musée est rattachée à ce dernier, un lien s'est formé avec la Médiathèque : lors de la récente réinformatisation, le catalogue de la bibliothèque Déchelette a été intégré à celui de la Médiathèque. Si les documents acquis depuis 1999 sont intégrés dans ce catalogue, une rétroconversion serait nécessaire pour les documents antérieurs. Cette réinformatisation devrait également permettre une gestion des prêts plus aisée (en remplacement d'un système de fiches). En outre, sans qu'aucune politique documentaire n'ait été mise en place, une complémentarité entre ces deux établissements semble avoir vu le jour, les ouvrages d'archéologie sont systématiquement achetés par la bibliothèque du musée, qui s'abonne également à un grand nombre de revues spécialisées. Pour ce qui est plus largement des beaux-arts, la bibliothèque du musée restreint ses acquisitions aux catalogues d'expositions et à l'enrichissement raisonné de ses collections en fonction des fonds du musée.

Ce service fonctionne de façon autonome avec un budget d'acquisitions propre de 18 700 €, un personnel composé d'une bibliothécaire et d'une secrétaire administrative, des horaires assez réduits (20 h sur 5 jours) mais qu'il est possible de contourner en prenant rendez-vous. Le nombre d'inscrits (221) est difficile à apprécier du fait que seuls les emprunteurs sont comptabilisés, ce qui sous-évalue la fréquentation de la bibliothèque. Les inscrits sont essentiellement originaires de l'agglomération mais ils viennent aussi de plus loin, notamment pour ce qui est du public de chercheurs⁹.

2.1.6. Le travail dans les quartiers.

Jusqu'en 2004, un service de bibliobus desservait une partie de la population roannaise, notamment aux marges de la commune, ce qui permettait

⁸ Voir annexe III, L'offre documentaire des établissements de lecture publique du Grand Roanne Agglomération.

⁹ Voir annexe VI, Les lecteurs.

également de toucher une partie des habitants des communes limitrophes telles Riorges, Villerest, Le Coteau... Ce service fonctionnait sur un fonds documentaire propre qui comptait près de 30 000 documents. L'option choisie par la municipalité pour favoriser son action de proximité a été l'ouverture de points-lecture, réalisés à partir des collections de l'ancien bibliobus, dans différents quartiers excentrés de la ville de Roanne.

Premier-né de ces points-lecture, et à ce jour le seul, le point-lecture du Mayollet dessert la population roannaise localisée à l'ouest de la ville, en lisière de Villerest, Riorges et Commelle-Vernay. Cet espace est situé au sein d'un complexe plus important, la Maison de Service Public. Point-lecture plutôt qu'annexe, il rassemble près de 5 000 documents en partie issus des fonds du bibliobus, mais également d'acquisitions récentes (1 500 € supplémentaires ont été dégagés à l'occasion de l'ouverture), les collections relevant du bibliobus vieillissant quelque peu. Les horaires sont bien évidemment réduits et les politiques de prêt sont différentes : le Mayollet est ouvert 12 heures par semaine, sur 4 jours ; l'inscription est gratuite jusqu'à 18 ans. À partir de cet âge, les Roannais paient 5 €, les non Roannais 10 € (des tarifs réduits sont proposés pour Roannais et non Roannais). L'inscription au point-lecture, ne donnant pas accès au service de prêt de la Médiathèque (l'inverse est par contre possible), permet le prêt de 5 livres et d'une revue pour 3 semaines.

À l'origine, le point-lecture du Mayollet ne devait pas être le premier équipement de ce type puisqu'il était prévu d'en ouvrir un autre dans le faubourg Mulsant, au nord-ouest de la ville. Il n'a pas encore vu le jour. Une autre implantation est de loin en loin évoquée dans le quartier du Parc des Sports.

2.2. Des dynamiques contrastées.

Parmi tous les équipements de la Communauté d'Agglomération, en-dehors de la Médiathèque de Roanne, un établissement fait véritablement figure de proue en terme de lecture publique : la bibliothèque municipale de Mably. En partant des différentes données, cet équipement apparaît vraiment comme une locomotive. Disposant de près de 40 000 documents (alors que la population de Mably n'est

que de 7 800 habitants), d'un budget d'acquisitions de près de 23 000 € (soit 2,93 € par habitant), la bibliothèque municipale de Mably (827 m²) affiche très nettement la politique culturelle de la municipalité, qui veut favoriser une démocratisation poussée de la culture et plus particulièrement de la lecture publique. Ce choix politique influe fortement sur l'identité de la bibliothèque, qui propose des abonnements gratuits. Cette volonté a persisté lorsque la Médiathèque départementale de la Loire a proposé le dépôt de supports multimédia, en demandant une participation des lecteurs de 3 € ; cette somme a finalement été prise en charge par la municipalité comme le sera sans doute la participation forfaitaire pour les DVD. L'éventualité de faire payer les sessions d'accès au prochain espace multimédia est actuellement débattue. La gratuité, ajoutée à une offre documentaire riche, fait de Mably un établissement très fréquenté par les habitants de Mably et de l'agglomération en général. Cette diversité d'origine rend le taux d'inscription peu pertinent mais ce dernier est tout de même impressionnant puisqu'il s'élève à plus de 25 % de la population communale, le plus fort taux de l'intercommunalité roannaise.

Mably apparaît comme un équipement structurant au sein du Grand Roanne Agglomération notamment par sa forte politique d'animation, en collaboration étroite avec le service animation de la mairie. Cela aboutit à un calendrier chargé d'animations pour 2004 : 5 expositions autour desquelles se sont greffés des ateliers, des spectacles..., une heure du conte tous les mois, un club lecture et un concours de nouvelles organisé depuis 15 ans. À cela s'ajoute une volonté de service public très affirmée avec un service de portage et de lecture de livres à domicile ainsi qu'un bibliobus à destination des scolaires.

Il serait faux de vouloir donner une image idyllique de cet équipement, qui par exemple n'offre pas d'OPAC mais seulement des Minitels pour la recherche documentaire, et un espace multimédia sommaire (en projet de développement). De plus, une légère diminution des inscrits se fait sentir (sans doute liée à la diminution de la population). Il n'empêche que la bibliothèque municipale de Mably propose gratuitement une diversité de supports et des collections très riches par rapport à sa taille. Son offre d'animation est fournie et de qualité, ce qui donne de Mably l'image d'une bibliothèque dynamique qui attire les lecteurs.

Mably n'est pas le seul établissement à témoigner de dynamisme en matière de lecture publique dans le Grand Roanne : la discothèque de prêt du Coteau est à cet égard remarquable. Il ne s'agit pas d'un très grand établissement mais d'un service fonctionnant sur un budget propre, avec l'appui de la Médiathèque départementale de la Loire. Une offre de plus de 2 300 supports phonographiques attire 305 inscrits, ce qui est assez peu¹⁰. Le dynamisme de la discothèque de prêt réside davantage dans les services assumés par l'agent qui en a la charge. Ainsi, un principe de valise itinérante constitue la base d'un travail envers les enfants (crèches, haltes-garderies, écoles...). Il organise de même des soirées écoute-discussion une fois par trimestre animées par un professionnel de la Médiathèque départementale de la Loire. Tous les 15 jours, une rencontre avec des adultes handicapés autour d'une découverte sonore et musicale a lieu, en collaboration avec l'ADPI.

La possibilité de réutiliser des locaux laissés vacants par la mairie a servi de base à une réflexion sur l'ouverture d'une bibliothèque municipale. Le dossier a fortement évolué, en concertation avec la Médiathèque départementale de la Loire. Ce projet s'articule désormais autour de la fusion de la discothèque de prêt et d'une nouvelle bibliothèque dans un local de 530 m². L'amplitude d'ouverture hebdomadaire pourrait être de 20 à 25 heures. L'équipement serait animé par l'agent en charge de la discothèque et un assistant ou assistant qualifié recruté à cet effet. Les élus semblent très volontaires et ont conscience des investissements impératifs d'un tel projet (par exemple un budget d'acquisition régulier de 15 000 €, un fonds de base de 15 000 documents, une nécessaire complémentarité avec la Médiathèque de Roanne...). Cet équipement pourrait servir de base à une action culturelle axée autour du livre et de la musique. La présentation du dossier à la DRAC n'a par contre pas apporté le résultat escompté puisque aucun subside de la part de l'État ne sera apporté au projet : la surface est inférieure aux préconisations DLL et CNL, le conseiller pour le livre n'a pas été séduit par le projet (d'un point de vue esthétique notamment). Il semble que la DRAC soit intéressée de façon prioritaire par les réalisations plus ambitieuses. Le projet sera pour autant réalisé, une aide logistique va être apportée par la MDL.

¹⁰ Voir annexes III, V et VII.

La commune de Commelle-Vernay dispose actuellement d'une bibliothèque municipale animée par un agent titulaire et une dizaine de bénévoles. La diversité des 10 000 documents, alors même que la moyenne nationale pour une commune de cette taille (un peu plus de 2 000 habitants) plafonne à 6 500, l'accueil régulier d'animations, la gratuité pour l'emprunt de livres attirent 536 inscrits, soit 18,75 % de la population (un chiffre supérieur à celui de Roanne) bien que là aussi tous les lecteurs ne soient pas originaires de la commune. Par contre, les locaux de la bibliothèque semblent nettement insuffisants avec 57 m² en étage, sans ascenseur, de même que les horaires d'ouverture (5 heures 30 hebdomadaires sur 2 jours). Toutefois, le service est en cours d'évolution avec le déménagement programmé de la bibliothèque dans un complexe plus grand d'environ 100 m², situé davantage en centre-ville. Un entretien avec l' élu à la culture de Commelle-Vernay a permis de réaliser que le projet est en réflexion et que la répartition des espaces de ce complexe n'est pas encore tranchée. Cette évolution du service n'est d'ailleurs pas pensée que sur un mode spatial, ni de la part des élus, ni même de celle des animateurs. La bibliothèque de Commelle-Vernay devrait donc connaître une évolution notoire prochainement.

Ces deux chantiers sont de deux types différents : dans un cas, un service existant est englobé dans un projet d'envergure, dans l'autre, un équipement existant et dynamique sert de base à une redéfinition de l'offre de lecture publique. Ils révèlent une prise de conscience des lacunes en terme de lecture publique dans les communes concernées et d'une volonté de tendre vers une desserte de lecture publique plus adéquate.

2.3. Des lacunes majeures dans la desserte de lecture publique.

À côté des ces dynamiques, il faut évoquer d'autres situations problématiques avec des insuffisances manifestes de l'action de lecture publique.

Villerest dispose d'une bibliothèque municipale animée par un agent, secondé par une deuxième personne. Les locaux occupés jusqu'alors étant vétustes et trop petits pour une ville de la taille de Villerest, un déménagement a eu lieu en 2005, sans concertation avec la Médiathèque départementale de la Loire, ni même avec l'agent responsable de la bibliothèque, dans un nouvel espace qui ne respecte pas plus les préconisations fixées. L'implication de la municipalité ne semble pas être la même, bien qu'il soit difficile de faire la part des choses entre le discours et la pratique à la fois des élus, d'une part et de l'agent en charge de la bibliothèque d'autre part. Ainsi, le départ en retraite de cet agent est conçu, apparemment, par l'équipe municipale comme un moment de redéfinition du service. Toutefois, les options qui se profilent semblent quelque peu brumeuses puisqu'il a été évoqué à la fois une professionnalisation du poste en même temps qu'un appui sur un réseau de bénévoles, et la possibilité de faire appel au nouveau contrat d'emploi Borloo.

Pour l'heure, les 7 500 documents proposés au public (y compris les documents prêtés par la MDL), uniquement des livres, ne figurent pas sur un catalogue informatique. En se référant aux statistiques moyennes d'une ville de 5 000 habitants (Villerest en compte légèrement moins), il est possible de dire que la bibliothèque est dans une situation insuffisante vis-à-vis des collections (12 000 documents en moyenne pour une ville de cette taille), mais également par rapport aux crédits d'acquisitions (2 621 € contre 10 888 € en moyenne). En dépit d'une hypothétique redéfinition du service, la municipalité ne semble pas vouloir affecter davantage de crédits à la bibliothèque qui lui semble déjà très coûteuse.

La situation riorgeoise, si elle révèle également une lacune importante dans la desserte de lecture publique, est d'un tout autre ordre. Cette ville de plus de 10 000 habitants ne possède qu'une musithèque modeste et pas de bibliothèque. La musithèque de Riorges, bien que là aussi les collections et l'impact auprès du public soit insuffisants, propose cependant une offre en terme de lecture publique : une collection de 1 000 CD pour une population de 10 000 habitants, dont environ 120 inscrits, les statistiques étant évasives. Seul équipement municipal ayant un lien avec la lecture publique (l'autre équipement relève d'une gestion associative), il manifeste clairement le choix de Riorges d'axer la politique culturelle vers la

programmation musicale avec en corollaire l'organisation des Mardis du Grand Marais : des spectacles musicaux sont proposés sur près de 20 dates par an, bénéficiant du soutien de la région Rhône-Alpes et du conseil général de la Loire. La programmation est divisée en deux semestres proposant un programme en septembre et un autre en janvier.

La mise en place d'une bibliothèque associative (détaillée plus loin) par le Centre Social avec un apport financier de la municipalité ainsi que le conventionnement de Riorges avec Roanne pour que les habitants de Riorges adhèrent à la Médiathèque au même tarif que les Roannais (la différence est prise en charge par la ville) sont les deux arguments principaux développés par Riorges pour ne pas équiper la ville d'une bibliothèque municipale. Il demeure que sur les quelque 10 000 habitants de Riorges, seuls 654 adhèrent à la Médiathèque de Roanne ce qui donne 6,54 % de la population de cette ville desservie par un équipement de lecture publique. La situation de la lecture publique à Riorges semble donc très nettement insuffisante.

2.4. L'action de la Médiathèque départementale de la Loire.

L'action de la Médiathèque de la Loire est actuellement à un tournant, un plan de développement de la lecture publique étant en cours d'élaboration. Pour l'heure, la Médiathèque départementale de la Loire dessert 269 communes du département, soit près de 80 % des communes de moins de 10 000 habitants (soit l'un des chiffres les plus importants de France), auxquelles elle fournit annuellement 567 274 documents¹¹. En dépit de ce nombre élevé de documents, les bibliothèques desservies par la MDL prêtent assez peu, les inscrits sont peu nombreux également et au-dessous des moyennes nationales. Le territoire départemental présente un maillage inégal du territoire avec des zones urbaines bien pourvues face à un nord et à un Est beaucoup moins bien lotis. La difficulté essentielle de l'action de la MDL se situe dans l'absence d'une véritable politique du Conseil Général, qui donnerait une impulsion et une cohérence à la lecture publique dans le département. L'action de la MDL repose sur ses 39 agents, un

¹¹ Données fournies par la Médiathèque Départementale de la Loire.

budget de fonctionnement de 522 336 € et d'investissement de 34 908 €. Pour les livres, la desserte est décentralisée entre la centrale située à Montbrison, les annexes de Bourg-Argental, Neulise et Charlieu ; elle demeure centralisée à Montbrison par les autres supports. La desserte s'effectue par bibliobus, les annexes de Neulise et Bourg-Argental font également office de bibliothèques municipales. Enfin, la MDL demande aux adhérents une de 3 € pour emprunter des documents audio, et de 23 € pour les supports vidéo.

Pour ce qui concerne le nord-ouest du département, secteur qui intéresse plus particulièrement la Communauté d'Agglomération roannaise, l'annexe de Neulise dessert 51 relais. Les communes de la Communauté d'Agglomération, à l'exception de Roanne, sont parties prenantes du réseau de la Médiathèque départementale de la Loire. Cette aide se manifeste surtout par le dépôt de documents. Tous les équipements ne sont pas desservis selon le même mode. Ainsi, Mably n'emprunte à la MDL que des supports audio et vidéographiques, son offre pour les livres étant suffisante. Pour la musithèque de Riorges et la discothèque de prêt du Coteau, le dépôt est bien entendu de même nature à savoir des supports audio, même s'il est tout à fait pertinent d'ouvrir cela à certains supports vidéo ayant un lien avec la musique (ce que ne permet pas l'actuelle convention entre Le Coteau et la MDL). Commelle-Vernay bénéficie d'un dépôt qui s'exerce sur tous les supports. Quant à Villerest, le dépôt ne concerne que les livres. La Médiathèque de la Loire cherche par son action à desservir le plus de population. C'est ce qui explique en partie les dépôts au Centre Social et à la musithèque de Riorges, fait singulier puisque Riorges dépasse les 10 000 habitants et que le Centre Social est un équipement associatif.

2.5. L'action des associations.

2.5.1. La bibliothèque sonore des Donneurs de Voix.

La bibliothèque sonore des Donneurs de voix est une antenne de l'association nationale, créée en 1978, reconnue d'utilité publique, dont le siège est à Lille. L'association locale bénéficie de l'aide de la municipalité roannaise, qui

lui prête les locaux et lui alloue une somme de 500 € par an. L'association est également aidée par Le Coteau, Riorges... et par un réseau local associatif (notamment le Lion's Club). Elle s'adresse spécifiquement aux personnes malvoyantes du fait de l'âge, de la maladie, d'accident... En fait, le public touché est assez âgé. Il s'agit de mettre à disposition des livres lus, sur cassettes pour l'instant essentiellement. Ces livres lus sont enregistrés par des bénévoles locaux. Une fois enregistré, le document est à la disposition des adhérents qui peuvent venir l'emprunter. Cependant, 10 % des documents sont expédiés par la Poste, en franchise postale. Le catalogue comporte 2 700 titres qui attirent 90 utilisateurs pour 1 800 prêts par an. La population touchée par ce service (90 personnes), n'est pas uniquement roannaise mais dépasse l'agglomération, et touche même la Saône-et-Loire. Un certificat médical est indispensable à l'adhésion.

Le choix des titres dépend des demandes des adhérents et des envies des donateurs de voix. L'enregistrement est fait sur cassettes (l'enregistrement sur CD n'est pas maîtrisé par les donateurs de voix), les titres lus doivent être digestes, pas trop longs (l'attention auditive doit être prise en compte). Un désherbage annuel permet d'éliminer les titres tombés en désuétude.

2.5.2. La bibliothèque du centre hospitalier.

La bibliothèque du centre hospitalier, créée en 1972, repose sur une équipe de 21 personnes bénévoles dont 5 ont suivi une formation de la Fédération Nationale des Bibliothèques En milieu Hospitalier (FNABEH). Son action consiste à desservir la population hospitalière (aussi bien les malades que le personnel) via un passage hebdomadaire dans chaque service de l'hôpital. Des permanences sont de plus assurées. Ce service est gratuit et bénéficie de subventions de la part d'un certain nombre de communes environnantes telles Roanne, Riorges, Mably... ainsi que de l'institution hospitalière. En plus des locaux situés à l'hôpital de Roanne, une bibliothèque est ouverte dans l'antenne de l'hôpital à Bonvert. L'association propose aux lecteurs près de 5 500 livres, classés selon la Dewey, désherbés régulièrement et informatisés. 5 873 prêts ont été dénombrés en 2003, dont 45,53 % à destination du personnel de l'hôpital. Ce service fonctionne en vase clos : les

bénévoles se satisfont du fonctionnement de leur bibliothèque et n'envisagent pas vraiment de collaboration avec quelque établissement que ce soit.

2.5.3. Le Centre Social de Riorges.

L'absence d'équipement municipal de lecture publique à Riorges est en partie compensée par l'action du Centre Social, qui propose un service de bibliothèque au sein de ses locaux ainsi et dans son antenne du Pontet. Cette bibliothèque existe depuis 1983. Elle est financée via le Centre Social par des subventions municipales qui s'élèvent à 2 287 €. En plus des 6 831 livres détenus par la bibliothèque, le Centre Social est aidé par la MDL, qui fait un dépôt 3 fois par an. Cette bibliothèque est animée par 11 personnes pour le site du Centre Social et par 5 personnes au Pontet. Quelques-unes ont suivi une formation à la MDL. En outre, 40 % des inscrits du Centre Social ne sont pas Riorgéois. Les locaux (50 m² au total pour les deux locaux) ne sont pas satisfaisants. Les documents, répertoriés dans un tableau Excel par grandes catégories (romans adultes, littérature, politique, enfants,...), sont prêtés par un système de fiches. Il faut être adhérent au Centre Social pour avoir accès à la bibliothèque, seuls 96 lecteurs actifs sont dénombrés au Centre Social et 20 au Pontet, ce qui est extrêmement peu compte tenu de la population de Riorges.

3. Bilan de la lecture publique du Grand Roanne Agglomération.

3.1. Une population desservie de façon très inégale.

Il n'est qu'à considérer les taux d'inscription, dont le sens est certes très relatif pour mesurer l'inégalité de la desserte de lecture publique pour les populations des différentes communes de la Communauté d'Agglomération roannaise. Si les bibliothèques de Mably, Commelle-Vernay et Roanne affichent des taux d'inscription dépassant les 15 % (respectivement 25,93 ; 18,75 ; 15,08), les autres équipements dépassent rarement les 9 %, avec la situation critique des

deux établissements de Riorges qui ne touchent pas plus de 1,17 % de la population riorgeoise.

Il convient de préciser de plus que ces taux d'inscription incluent les inscrits originaires d'autres communes que celle où est implanté l'équipement. En effet, la plupart des bibliothèques accueillent des inscrits des autres villes.

En ne considérant pas le phénomène de multifréquentation qui serait trop difficile à mesurer, on compte 10 517 inscriptions dans des bibliothèques (en incluant le Centre Social de Riorges), ce qui ramené à la population de l'agglomération (73 009 habitants) donne un chiffre moyen de 14,41 % de la population touchée par la lecture publique.

De plus, indépendamment du nombre des inscrits, la population de l'agglomération est très diversement touchée par la lecture publique avec des établissements phares tels que Roanne ou Mably, d'autres qui sont en cours d'évolution ou qui même petits répondent à un certain nombre d'attentes, et d'autres enfin qui apparaissent plus problématiques, moins satisfaisants pour le public. La desserte est inégale en terme de nombre de documents à la disposition du public mais également de supports : Villerest ne dispose que de livres, le Coteau que de supports audiographiques, ... sans parler de l'accès très restreint aux ressources Internet qui n'existe véritablement qu'à Roanne et Mably. Il existe donc de réelles lacunes au sein de la Communauté d'Agglomération, mais elles ne sont pas toujours perçues par les élus.

3.2. Un manque de coordination et de volonté politique.

La présente étude a donné lieu à des rendez-vous physiques ou téléphoniques avec les élus à la culture d'un certain nombre de communes ou avec les agents administratifs en charge des domaines culturels. Ces entretiens ont permis de mesurer l'importance de la volonté politique en matière de lecture publique. Ainsi, il est évident qu'aucune concertation n'est effective au niveau culturel en dépit de réunions espacées entre les élus à la culture des différentes communes (et où la question d'un éventuel transfert de la culture a été évoquée de

loin en loin). Les projets des uns et des autres ne donnent pas lieu à des réflexions communes, même si la complémentarité est parfois avancée.

Au niveau de chaque commune, la volonté culturelle est très variable. Mably défend bec et ongle une politique culturelle très ouverte et met les moyens pour la réalisation de ce programme. Commelle-Vernay manifeste une certaine bonne volonté pour améliorer son offre de lecture publique bien que l'idée de consacrer des budgets forts à la culture ne soit pas une priorité selon l'aveu même de l'adjoint à la culture. La municipalité du Coteau affiche la même envie avec des moyens contrastés. À Roanne, les actions culturelles et de lecture publique sont nombreuses et de qualité, mais on constate un manque manifeste de coordination entre les services culturels. Il n'y pas de directeur des affaires culturelles, la coordination étant assurée par une chargée de mission et la politique culturelle de la ville étant du propre aveu d'Alain Pierson, adjoint à la culture, difficile à définir et consistant surtout en la synchronisation « des bonnes volontés des directeurs d'établissements culturels ». À Villerest, il est très difficile d'évaluer la position des élus, qui semblent a priori favorables à une évolution du service mais sans crédits supplémentaires et avec des solutions encore floues. Riorges ne développe pas véritablement de politique de lecture publique, ayant axé son action culturelle autour de la musique.

Ainsi, les politiques culturelles et de lecture publique semblent assez peu concertées, et d'importance variable pour les équipes municipales en place.

3.3. Des atouts à valoriser.

Il serait faux toutefois de présenter la situation comme essentiellement négative. La population du Grand Roanne Agglomération dispose certes d'une offre de lecture publique contrastée selon les communes. Mais il faut tout de même considérer que cette offre se situe à un niveau supérieur aux moyennes établies pour une population de 70 000 habitants¹². Cette situation résulte de l'action de la Médiathèque de Roanne qui à elle seule parvient presque à assurer une offre documentaire apte à desservir l'ensemble de la population intercommunale. Un établissement tel que Mably constitue également un pilier solide. Une redéfinition

¹² Annexe II, La population du Grand Roanne Agglomération.

de la lecture publique, afin d'optimiser l'offre actuelle, devrait sans aucun doute s'appuyer sur ces deux établissements. Il faut également compter avec le dynamisme manifesté par d'autres équipements plus petits tels que la discothèque du Coteau ou la bibliothèque de Commelle-Vernay. À travers ces établissements, ce sont aussi un certain nombre d'actions qui peuvent servir de point d'impulsion à un perfectionnement de la desserte de lecture publique.

3.4. Des initiatives à développer.

Parmi les services de lecture publique les plus remarquables, il faut noter le travail d'animation culturelle. Le cas de Mably a été cité, tout comme celui du Coteau. La Médiathèque de Roanne, bien évidemment, mène une politique d'animation ambitieuse, définie par un attachement fort au livre, sous toutes ses facettes. Les calendriers d'expositions, d'animations sont autant de critères dynamiques de l'offre culturelle au niveau de la Communauté d'Agglomération. Ces actions menées par les différents équipements pourraient constituer une base tangible pour homogénéiser la desserte culturelle pour l'intercommunalité roannaise.

Mably propose un portage à domicile qui est un véritable service public. Ce service apparaît comme une initiative des plus intéressantes d'entreprendre au niveau de l'agglomération pour réduire les écarts dans l'accès à la lecture publique, d'autant que le service tel qu'il se présente actuellement à Mably est réservé à la population de cette commune et que des personnes extérieures à Mably se sont montrées intéressées. Ce service, un temps envisagé par la ville de Roanne, n'a pas été mis en place dans la commune-centre.

Par contre, Roanne mène depuis de nombreuses années une action spécifique à destination de l'enfance et de la petite enfance qui apparaît de même comme une initiative particulièrement intéressante : le prêt enseignant. Ce dernier se décline sur trois modes :

- le prêt individuel, au nom de l'enseignant,
- un prêt aux BCD de septembre à juillet sur 40 livres par classe avec une possibilité ponctuelle de ventiler quelques ouvrages en février.

- le prêt aux élèves lors des visites Découverte.

Ce service ne s'effectue pas à partir des collections en libre accès de la Médiathèque de Roanne mais à partir d'un fonds spécifique de 20 000 documents, alimenté par un budget différencié. Cette action est réservée aux écoles de Roanne en dépit de l'intérêt de certaines autres communes. Toutefois, d'autres bibliothèques mènent une action envers le monde scolaire : il a été fait allusion au service de bibliobus jusque là assuré par la bibliothèque de Mably lequel déposait une ou deux fois par an des livres dans les écoles. Cependant, le prêt enseignant pourrait constituer un atout pour la lecture publique dans l'agglomération roannaise.

Ainsi, la lecture publique apparaît comme desservie de façon ambivalente dans le Grand Roanne Agglomération. Certaines communes ont développé une offre riche et solide face à des communes où la lecture publique n'a pas pris toute sa mesure. Les habitants de la communauté d'agglomération sont donc touchés par la lecture publique fort diversement. Ces lacunes nécessitent une réflexion profonde, fondée sur plusieurs actions et services à mettre en place ou à étendre au niveau de toute la communauté d'agglomération. D'autres communautés d'agglomération en France ont d'ores et déjà expérimenté des solutions intercommunales afin de combler ces disparités d'offre de lecture publique.

Des stratégies intercommunales multiples en réponse à une absence de modèle.

L'état des lieux de la lecture publique dans le territoire de la communauté d'agglomération roannaise a montré qu'indépendamment de points forts indéniables que sont les équipements de Roanne et de Mably, l'offre de lecture publique reste en-deçà de ce que peuvent légitimement attendre les citoyens. Un certain nombre de services et d'actions peuvent être développés afin d'améliorer cette offre. C'est pourquoi il est intéressant d'étudier de façon plus générale les expériences intercommunales de lecture publique en France afin de mesurer les écueils mais également les apports d'une gestion communautaire de la lecture publique. Cette analyse, qui souligne les réticences multiples d'un transfert à l'intercommunalité de la compétence lecture publique (1.), s'articule autour de divers exemples, qui chacun, tirent l'attention sur une interrogation particulière (2.). De ces expérimentations peuvent être tirés quelques constats généraux sur l'intercommunalisation de la lecture publique en France (3.).

1. Un enjeu intercommunal qui rencontre des obstacles.

La lecture publique apparaît comme un enjeu ambivalent vis-à-vis de la prise de compétence culturelle par les communautés d'agglomération. En effet, la bibliothèque semble être la structure favorite d'une gestion communautaire, alors qu'elle figure également comme l'un des outils privilégiés de l'action municipale. Il a été vu précédemment que les communautés d'agglomération sont tenues de choisir trois compétences optionnelles parmi les domaines qui suivent : la voirie, l'assainissement, l'eau, l'environnement et le cadre de vie, l'équipement culturel et sportif et enfin l'action sociale d'intérêt communautaire. La compétence culturelle

est précisée comme étant une compétence portant sur « l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ». Cette dénomination est vague, l'intérêt communautaire étant peu souvent défini et les prises de compétence dépassant souvent la simple gestion ou l'entretien des équipements.

Le choix de la compétence culturelle, et plus particulièrement d'une compétence en matière de lecture publique peut s'expliquer de façons différentes. Tout d'abord, la bibliothèque semble être l'objet pour les EPCI de plusieurs points de vue. Il s'agit tout d'abord, et surtout, de transférer la gestion d'établissements de lecture publique à d'autres entités, peut-être plus solides pour supporter la charge financière de ces équipements. Il n'est en effet pas toujours évident qu'une seule commune puisse assumer à elle seule le poids d'une bibliothèque.

La prise de compétence culturelle, et plus particulièrement de la lecture publique, peut être motivée par d'autres facteurs. Elle peut s'expliquer par une impossibilité de choisir d'autres compétences optionnelles ; ce pis-aller est souvent consécutif de difficultés politiques. Même dans le cas d'une prise de compétence motivée par une réelle volonté d'agir, les communautés d'agglomération ne prennent pas toujours la mesure de ce qu'implique cette compétence. Il faut également signaler les communautés d'agglomération qui se dotent d'une compétence « aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » pour réaliser des projets autour du sport, laissant de côté la dimension culturelle. Pour autant, les communautés d'agglomération peuvent adopter la compétence lecture publique dans le but d'améliorer l'offre en matière de professionnalisation, de mutualisation, d'animation...

Quels que soient les éléments déclenchants de cette prise de compétence de la lecture publique par les communautés d'agglomération, il est possible d'y voir aussi une prédisposition des élus communautaires face à ce champ particulier : avec les conservatoires, les bibliothèques sont les équipements culturels qui sont le mieux appréhendés par les élus, contrairement à d'autres types d'établissements culturels (les musées, les centres d'art, notamment contemporains, par exemple) qui demeurent plus flous aux yeux des tenants des communautés d'agglomération.

Il n'est pas étonnant dès lors que ces velléités d'action culturelle s'opposent aux volontés municipales, les élus des communes montrant la même implication pour les bibliothèques et manifestant la même connaissance de ces équipements. Il faut bien préciser ce lien étroit qui existe entre bibliothèque et ville. Stéphane Wahnich, sociologue, insiste sur cette attache forte entre la bibliothèque et la ville : la bibliothèque est façonnée par l'histoire de la ville et est en même temps un outil de la politique de la ville et d'aménagement du territoire. Ces éléments, associés à l'intérêt particulier montré par les élus pour les bibliothèques, expliquent les réticences devant un abandon de la gestion municipale de la lecture publique au profit d'une gestion communautaire. Ce fort sentiment d'appropriation de la part des élus rend donc une intercommunalisation de la lecture publique délicate.

2. Les communautés d'agglomération : une diversité d'expériences.

Plus de 60 % des communautés d'agglomération ont pris la compétence culturelle : il ne faut pas y voir forcément un intérêt marqué pour la culture. En effet, certaines communautés prennent cette compétence pour ne pas choisir les autres options, d'autres y voient un moyen de prendre en charge les équipements sportifs (compris dans la même compétence), certaines autres prennent la compétence culturelle parce qu'elle est valorisante, mais sans mesurer les obligations inhérentes à cette compétence.

Les expériences vécues à Sarreguemines, Montpellier, Béziers, Clermont-Ferrand, Troyes, Biarritz-Anglet-Bayonne, Cergy-Pontoise, Châtelleraut, Quimper, Pau, Annecy, Albertville, Alençon, Amiens, La Rochelle, Niort, le Maine-et-Loire, l'Hérault, la Mayenne, La Savoie et la Haute-Savoie, le Val d'Oise ont pu être appréhendées lors d'une enquête qui a suivi une méthodologie simple¹³. De cette analyse ressort un fait unanimement vécu : il n'y a pas de modèle unique de gestion intercommunale de la lecture publique.

¹³ Voir annexe I, Méthodologie.

Chaque communauté d'Agglomération a ses particularités qui influent nécessairement sur les solutions adoptées. On trouve de nombreux cas de transferts du seul équipement central, ainsi que les transferts de l'équipement central et de tout ou partie de ses annexes (Troyes, Annecy, Montpellier, ...) ainsi que des modèles où les transferts sont plus massifs (Niort, Quimper, Pau...) mais aucun modèle ne domine. Les services mis en place par ces réseaux ne sont pas plus homogènes.

2.1. Albertville et Ugine : des transferts ponctuels qui ne vont pas jusqu'à leur point d'aboutissement.

La gestion intercommunale de la lecture publique telle qu'elle a cours dans la communauté d'agglomération d'Albertville offre un exemple éloquent d'une logique qui ne va pas à son terme. Toutefois, il est difficile de se montrer trop critique. En effet, le transfert des équipements de lecture publique n'est effectif qu'à compter du 1^{er} janvier 2006, aussi la logique intercommunale actuelle peut-elle être sujette à des évolutions. Pour l'heure, l'expérience intercommunale de cette communauté d'agglomération est le résultat d'une réflexion limitée. Ainsi, la communauté d'agglomération n'a pas pris la compétence culturelle ; il s'agit uniquement d'un transfert de la gestion des bibliothèques. En outre, le transfert se limite à deux établissements, la Médiathèque d'Albertville et la bibliothèque d'Ugine, ainsi qu'aux personnels (bien qu'aucune harmonisation n'ait été effectuée quant au régime indemnitaire). Les autres petites bibliothèques du territoire de la communauté d'agglomération, soutenues par la Bibliothèque départementale de prêt, Savoie-Biblio, sont attachées à leur BDP et montrent des réticences vis-à-vis d'une gestion communautaire, ce qui n'a rien de surprenant. Il apparaît que le choix d'Albertville et d'Ugine est davantage motivé par une logique financière. En effet, la Médiathèque d'Albertville est un très gros équipement pour une telle ville et possède une vocation et une action de fait intercommunales. Il est possible que le transfert ait été commandé par une volonté de se décharger d'un établissement coûteux et de le confier à la communauté d'agglomération, bénéficiaire de la taxe unique professionnelle (TPU). À cette logique comptable, il faut ajouter que pour

l'instant le transfert n'envisage pas de concertation officielle entre les équipements de Albertville et d'Ugine. Cependant, des pistes de collaboration semblent inévitablement se dessiner : projet de marché public commun pour les acquisitions, qui inciterait sans doute à la concertation et constituerait une première étape vers une politique d'acquisition raisonnée. Cette expérience montre à la fois le danger de ne penser une lecture publique intercommunale qu'en termes d'économie d'échelle et de ne pas poser de principes fondateurs pour mener une véritable politique intercommunale de lecture publique.

2.2. Un exemple de construction raisonnée d'une lecture publique intercommunale : Clermont-Communauté.

A contrario, l'expérience menée par la communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand, Clermont-Communauté, atteste d'une construction pas à pas, menée selon une logique précise, avec des objectifs dépassant largement la simple optique financière. Clermont-Communauté a défini un projet culturel nettement tourné vers la lecture publique. L'exemple de Clermont-Communauté ne laisse pas d'être intéressant à plusieurs titres.

Tout d'abord, la méthode choisie par la communauté d'agglomération semble particulièrement prendre en compte les volontés, les réticences, les appréhensions de chacun. Ainsi, Clermont-Ferrand a cherché à ne pas manifester une trop grande autorité dans la gestion du projet, laissant à chacune des communes une respiration. Ce fait est déterminant et influence la méthode de petits pas qui a été privilégiée dans cette véritable construction d'une politique intercommunale de lecture publique. De fait, le conseil de communauté s'est tourné vers une intercommunalisation qui ne se préoccupe pas uniquement de la ville-centre mais qui irrigue tout le territoire, avec un programme d'équipements communautaires de proximité (délibération du 6 février 2004). La réalisation de cette intercommunalisation pas à pas a suivi un processus rigoureux : divers états des lieux ont été réalisés, accompagnés de voyages d'étude, de séminaires et de réunions d'informations. Différents rapports d'étape ont été rédigés. La réflexion a elle-même conduit à une prise de compétences en plusieurs étapes :

- 20 février 2002 : rapport de synthèse des orientations d'une politique culturelle d'agglomération,
- 5 juillet 2002 : déclaration d'intérêt communautaire du projet de bibliothèque communautaire inter-universitaire (BCIU),
- 31 octobre 2003 : rapport d'étape sur les conditions d'une prise de compétence de la lecture publique par la communauté d'agglomération,
- 6 février 2004 : vote de l'intérêt communautaire d'un programme d'équipements communautaires de proximité,
- 19 mars 2004 : définition des modalités de la prise de compétence et approbation du projet de la BCIU,
- 1^{er} janvier 2005 : l'ensemble des compétences relatives à la lecture publique est transféré.

La prise en compte de tous les acteurs de la lecture publique n'a pas résidé seulement dans la méthode, mais également dans les choix qui ont été retenus. La structuration du réseau autour d'une tête de réseau que serait la bibliothèque communautaire et inter-universitaire profiterait à tous les équipements communautaires suscités sur le territoire, l'idée étant de parvenir à un maillage serré de l'espace de l'agglomération en se basant sur des bassins de vie qu'il s'agit d'équiper de bibliothèques aux normes nationales, complétées, si le besoin s'en fait sentir, par des équipements plus sommaires.

2.3. Des formules de transferts partiels.

La question de savoir quels établissements transférer à l'intercommunalité ne peut pas être réglée avec un modèle particulier dominant. Il n'y a pas de modèle sacro-saint mais plutôt une diversité d'exemples. De plus, aucun critère de transfert n'est véritablement mis en évidence : critères de qualité (telle bibliothèque est suffisamment performante pour être transférée), critères de population, critères de villes (tel équipement de telle ville).

Parmi les expériences intercommunales de lecture publique n'engageant qu'un transfert partiel d'équipements, il est possible de distinguer les communautés d'agglomération ne transférant que l'équipement central, c'est-à-dire

la bibliothèque de la ville-centre. C'est le cas notamment dans la communauté d'agglomération d'Annecy où seul la bibliothèque centrale de la ville a été transférée à l'agglomération. Aucune autre bibliothèque (il existe dans les 12 autres communes des bibliothèques municipales ou associatives) n'a été transférée, ni même les annexes de la centrale (ce qui d'ailleurs complique dangereusement la gestion). Un plan d'action en faveur de la lecture publique a été adopté en 2004, préconisant la rencontre régulière des différents responsables de bibliothèques au sein d'une « conférence de bibliothécaires ». La vocation intercommunale de la bibliothèque Bonlieu d'Annecy est ainsi mise en exergue avec une action particulière dans l'animation. Un portail documentaire commun devrait voir le jour en 2006 et un « passeport lecture » est à l'étude pour permettre aux lecteurs de s'inscrire dans toute autre bibliothèque sans avoir à s'acquitter de nouveau de droits. Cette expérience montre que le transfert du seul équipement central permet l'amélioration des services apportés aux lecteurs. Il n'en demeure pas moins que cette collaboration entre bibliothèque centrale et bibliothèques restées municipales ou associatives repose sur le volontariat, situation qui reste bancal pour l'établissement d'une politique sur le long terme.

C'est la même solution qui semble être choisie par la communauté d'agglomération de Sarreguemines : afin de pallier les carences profondes de l'offre de lecture publique (sur 25 communes, seules 10 possèdent une bibliothèque, toutes gérées par des bénévoles), Sarreguemines Confluences a décidé de se doter d'un équipement en programmant la construction d'une médiathèque, conçue comme le point central du réseau des bibliothèques du territoire de l'agglomération. La situation est donc différente d'Annecy car il ne s'agit plus d'un transfert mais de la création ex nihilo de cette médiathèque, avec un catalogue partagé et une carte d'adhérent unique.

La Communauté de l'Agglomération Troyenne (CAT) s'est dotée de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire » afin de pouvoir porter le projet de BMVR, réalisé en 2002 – le seuil des 100 000 habitants, nécessaire pour accéder au statut de BMVR, ne pouvait être franchi qu'avec la totalité de la population de la communauté d'agglomération. De fait, la gestion communautaire de la lecture

publique ne concerne que la Médiathèque de l'Agglomération Troyenne et ses deux annexes, et non pas les autres bibliothèques restées dans le giron des municipalités. Cette gestion de l'équipement central par la communauté d'agglomération est apparue comme une opportunité pour réfléchir à une nouvelle inflexion de la politique de lecture publique au niveau du territoire communautaire. Cependant, cette réflexion n'est pas parvenue à se transformer en politique centralisée et homogène, la Médiathèque de l'Agglomération Troyenne n'ayant pas d'autorité sur les autres équipements. Pour autant, un certain nombre d'actions ont permis de structurer l'offre de lecture publique. Ainsi, la mise en réseau informatique est apparue comme un premier pas vers une authentique politique intercommunale de lecture publique. En outre, la communauté d'agglomération s'est engagée dans une aide à l'informatisation des bibliothèques pour que le réseau informatique soit le plus exhaustif possible. Une carte unique et la mise en place d'une navette ont été d'autres signes d'une politique communautaire. Une politique documentaire commune, via une « charte documentaire » a été également discutée. Enfin, une coordination des animations permet une action culturelle intercommunale qui suscite moins de réticences que la carte unique ou la politique documentaire, qui cristallisent méfiances et désaccords.

Parallèlement à des transferts n'intéressant que la bibliothèque de la ville-centre, certaines communautés d'agglomération ont opté pour d'autres solutions avec des transferts plus importants comprenant plusieurs établissements, suscitant de fait de véritables réseaux intercommunaux de lecture publique. Dans la communauté d'agglomération de Niort, la compétence « gestion des équipements culturels » prise en 1999, avait abouti à un transfert massif, financièrement instable, qui a obligé à détransférer en 2004 de nombreux équipements, mis à part les établissements structurants, dont les bibliothèques, ce qui montre un attachement pour la lecture publique, comme le confirme la déclaration d'intérêt communautaire le 13 décembre 2004. L'exemple niortais souligne le besoin d'évaluer précisément le coût de chaque établissement avant le transfert et de ne pas céder aux sirènes de l'économie d'échelle : la sous-estimation du coût des bibliothèques a engendré des difficultés dans la gestion de chacun de ces

équipements. Le fait n'est pas particulier à Niort et le rapport de la Cour des Comptes sur l'intercommunalité a pointé du doigt l'insuffisance des transferts de moyens aux communautés pour que celles-ci puissent agir efficacement. Actuellement, 9 bibliothèques composent le réseau intercommunal ; 2 autres transferts sont prévus pour 2007. Le directeur de la centrale, M. Éric Surget, dirige également le Service des bibliothèques où s'élabore une véritable politique documentaire.

Face à cet exemple où, en dépit des difficultés budgétaires, une politique intercommunale éclôt, la situation de la communauté d'agglomération de Pau souligne un travail de transfert en amont. Là aussi, les transferts se font progressivement avec à l'origine deux équipements passés à une gestion communautaire. Assez rapidement, une politique de conventionnement s'est développée avec les autres bibliothèques, prélude à un éventuel transfert et étape de mise à niveau sur différents points : politique d'acquisition, recrutement, ... Cette étape est l'occasion de calculer l'apport de chacun et de calculer la dotation de solidarité. Actuellement, des chantiers importants sont en cours comme la carte unique, la mise en ligne des catalogues et un plan de formation d'envergure. Mais surtout, le projet central est la construction d'une médiathèque intercommunale : la communauté d'agglomération de Pau Pyrénées a décidé en juillet 2003 la construction d'une médiathèque intercommunale à vocation régionale qui devrait ouvrir en 2008. Ce projet ambitieux est soucieux de proposer un bâtiment dont la qualité architecturale assurera une accessibilité et un confort pour les professionnels comme pour le public. L'offre documentaire sera notamment axée sur les savoirs contemporains avec une spécialisation autour des sciences et des techniques. La politique documentaire s'achemine donc vers la constitution de pôles thématiques pour les différentes bibliothèques participant au réseau intercommunal.

Ce choix de pôles thématiques est également présent dans le projet porté par la communauté d'agglomération de Châtelleraut. Au 1^{er} janvier 2002, les bibliothèques de 6 communes ont été transférées à la Communauté d'Agglomération de Châtelleraut, dans l'optique de former un réseau de lecture publique répondant aux attentes des lecteurs. Le transfert des équipements s'est

accompagné d'une politique intercommunale formalisée prévoyant notamment le développement des surfaces d'accueil, ce qui se traduit par des extensions mais aussi par la construction d'un 7^e établissement, puis d'un 8^e, ainsi qu'à un développement des collections pour répondre aux besoins des lecteurs. Ces objectifs, établis en 2003, se sont accompagnés d'une mise en réseau informatique. Les objectifs du réseau d'agglomération sont donc très clairs et constituent une véritable politique intercommunale : constitution de fonds thématiques pour donner une identité à chaque bibliothèque de la communauté d'agglomération, réalisation des animations en réseau sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, développement des structures de lecture publique, amélioration de l'offre documentaire par habitant, mise en réseau informatique, offre assumée par un personnel qualifié. Cette politique, bien qu'accomplie partiellement pour l'instant, a permis de dégager certains indicateurs. Ainsi, si un léger tassement du lectorat est à noter, l'activité en terme de prêts se maintient, le lectorat se répartit de façon plus homogène sur le territoire de l'agglomération, des établissements jusqu'alors timides connaissent un réveil impressionnant (l'un des équipements voit un nombre de prêts faire un bond de 42 %) ou se maintiennent à leur bon niveau. Ces résultats sont cependant obtenus moyennant un effort particulier du personnel, les effectifs de la communauté d'agglomération apparaissant insuffisants.

2.4. Amiens-Métropole, l'exemple d'un transfert massif accompagné d'une volonté de constituer une politique intercommunale de lecture publique.

Amiens-Métropole a manifesté un intérêt particulier pour le champ culturel dès sa création, en votant la prise de toutes les compétences culturelles lors du transfert du district au nouvel EPCI, en 2000. Ces compétences vont plus loin que la gestion des équipements. Le transfert des équipements de lecture publique a été conçu dès le début comme global, bien que dans les faits ces établissements ne passent que progressivement dans le giron de la communauté d'agglomération, au gré des rénovations et autres aménagements. Le transfert s'est effectué à moyens

constants, ce qui suppose bien sûr de proposer une offre de lecture publique enrichie basée sur la seule mutualisation des moyens, en centralisant les services administratifs ou en mettant en commun le catalogage à la bibliothèque d'Amiens, dont la directrice est aussi la directrice du réseau intercommunal.

Concrètement, Amiens-Métropole a cherché à mettre en place un véritable réseau de lecture publique avec institution d'une carte unique, d'une navette, d'un portage à domicile pour les personnes empêchées via un petit bibliobus. Autant de services dans lesquels le public trouve largement son compte. Cette volonté s'est accompagnée d'une politique de construction, engagée afin de mailler le territoire d'une façon satisfaisante. En outre, les bibliothèques conservent une latitude pour les acquisitions, y compris les bibliothèques associatives mais, afin de coordonner les actions de chacun, des réunions de chefs de service et de responsable de bibliothèque sont régulièrement organisées.

L'expérience menée à Amiens a permis d'apprécier aussi comment concilier une intercommunalisation de la lecture publique et des bibliothèques de nature associative. Le passage de la lecture publique dans les compétences de la communauté d'agglomération suscite inévitablement des méfiances, des craintes de la part des petites bibliothèques gérées par des bénévoles. Le travail effectué à Amiens a consisté pendant près d'un an à réduire cette méfiance, à conforter les bénévoles, tout en soulignant l'importance de pousser leur formation un peu plus loin. Les responsables de ces bibliothèques sont intégrées de droit aux réunions des chefs de service du réseau intercommunal. La directrice de la bibliothèque d'Amiens, Mme Jacqueline Ayrault, estime que depuis, en dépit de réticences persistantes entre bénévoles et professionnels, les bénévoles sont rassurés, ont réalisé l'apport d'une gestion intercommunale (notamment la différence de soutien apporté par la bibliothèque d'Amiens par rapport à la BDP) et au sein même des bénévoles émerge une véritable volonté de professionnalisation.

D'autres communautés d'agglomération ont affirmé cette volonté de construire un réseau intercommunal de lecture publique structuré. C'est le cas notamment de Quimper, où le transfert de la compétence lecture publique a été effectif au 1^{er} janvier 2001 : toutes les bibliothèques ont été transférées, en dépit de réticences municipales (ne serait-ce que vis-à-vis du coût du chantier de la

nouvelle centrale située à Quimper). Pour autant, la réinformatisation a permis la création d'un catalogue commun. Elle se poursuit encore pour les bibliothèques qui n'étaient pas informatisées. Un projet de carte unique est en cours. En outre, la politique intercommunale envisage également d'améliorer la desserte d'un point de vue territorial avec la construction d'une centrale à Quimper mais aussi des établissements dans les autres communes qui en manquent.

2.5. La coordination d'un réseau intercommunal de lecture publique : l'exemple de Caen la mer.

Un service inter-établissements de coopération pour le développement de la lecture publique a été créé par l'agglomération de Caen la mer. Ce dernier est chargé de missions spécifiques de coordination entre les différentes bibliothèques du réseau de l'agglomération et en liaison avec les réseaux de coopération départementaux, régionaux et nationaux. Son objectif principal est de veiller à l'évolution des pratiques, d'assurer l'homogénéité de la politique documentaire, de mettre en place des outils documentaires communs et d'évaluer les services offerts aux usagers. Sous la responsabilité d'un chef de service, directeur de la bibliothèque de Caen, assisté par les responsables des différentes bibliothèques communautaires, ce service vise à mettre en œuvre la politique documentaire commune du réseau, à coordonner les moyens correspondants, à faire la synthèse des budgets des différents établissements, des besoins en formation et des propositions d'avancement des personnels et à dresser un bilan des évaluations des bibliothèques du réseau. Un conseil inter-établissements composé d'élus de l'agglomération, du directeur de la culture, de l'EPCI, du DRAC, des directeurs des différents établissements, du directeur de la bibliothèque départementale de prêt, des représentants du personnel et d'usagers, de personnalités extérieures se réunit au moins une fois par an pour réfléchir sur les services offerts et la mise en perspective de projets dans une approche communautaire.

Dans ce cadre, les bibliothèques doivent assurer l'égalité d'accès à l'information, la formation, la culture par des collections encyclopédiques, dans le respect du pluralisme des courants d'opinion et des productions éditoriales. Elles doivent également promouvoir la lecture par l'action culturelle. Leurs chefs de

service sont chargés de définir la charte des acquisitions, d'organiser la gestion des documents, de garantir l'accès à l'information, de définir une politique de développement en direction des publics éloignés de la lecture et d'être force de proposition dans le cadre du service inter-établissements. Ils transmettent au responsable du service inter-établissements toute information sur les acquisitions documentaires, sur les moyens d'accès à l'information et remettent un rapport annuel d'activités.

2.6. Comment organiser une coopération avec les bibliothèques départementales de prêt ?

Le fait intercommunal interroge nécessairement les responsables sur le rôle que doivent jouer les réseaux intercommunaux de lecture publique et les bibliothèques départementales de prêt. Face au développement des communautés d'agglomération, Emmanuel Négrier souligne quatre positionnements possibles pour les BDP :

- un repli sur le monde rural, sur les communes où les développements de l'intercommunalité sont encore timides,
- un recentrage sur les communes de moins de 10 000 habitants qui n'ont pas transféré la lecture publique aux intercommunalités,
- un développement d'un volet expertise et conseil de la BDP,
- une collaboration des BDP avec les réseaux intercommunaux dans une optique de complémentarité.

Cette question (développée plus profondément dans la dernière partie) s'est posée dans les différentes expériences précédemment citées. Certaines ont été l'occasion de tisser une véritable collaboration entre BDP et réseau de bibliothèques des intercommunalités (qu'il s'agisse d'ailleurs de communautés de communes ou de communautés d'agglomération). La Mayenne, l'Hérault, le Maine-et-Loire, la Savoie et la Haute-Savoie, sont autant de département où des restructurations ont fait évoluer les BDP et où des coopérations se sont mises en place avec les réseaux d'agglomération.

La plupart de schémas dessinés par les plans de lecture publique des Conseils Généraux reprennent l'idée d'un maillage du territoire plus serré

qu'auparavant, à travers un appui sur les intercommunalités et une hiérarchisation de la desserte des BDP : les établissements de lecture publique sont répartis en bibliothèques « têtes de réseau », puis en bibliothèques-relais et enfin en points-lecture. Ce modèle fonctionne en Mayenne et en Maine-et-Loire. C'est également sur ce schéma que s'appuie le plan de développement de la lecture publique du Conseil Général de la Loire, en cours d'élaboration. En Mayenne, les bibliothèques des villes de plus de 10 000 habitants deviennent têtes de réseau pour les autres bibliothèques de leur intercommunalité, alors qu'elles continuent de ne pas bénéficier directement de l'aide de la BDP. Pour autant, la communauté d'agglomération de Laval reste hors du dispositif départemental.

Dans l'Hérault, sur les quatre communautés d'agglomération ayant pris la compétence lecture publique, le cas de Montpellier est particulièrement intéressant. Une politique de conventionnement s'est mise en place avec Montpellier, qui fixe les partenariats entre la BDP d'une part et le réseau intercommunal d'autre part. En effet, tous les équipements de lecture publique de la communauté d'agglomération ne sont pas transférés aussi la BDP a-t-elle à jouer un rôle. Cette convention, inscrite dans le cadre de projet 2004-2009 signé le 30 juillet 2004, présente différents objectifs pour le réseau, en collaboration avec la BDP : l'offre documentaire devra être plus lisible pour et par chaque établissement, chacun des équipements s'engage dans un processus de professionnalisation, le Conseil Général s'engage à aider à la construction mais aussi à l'informatisation des bibliothèques de niveau 1 et 2, la BDP et le réseau s'engagent à rapprocher leur réseau informatique, un plan de conservation partagée sera piloté par la médiathèque de l'agglomération, une instance de suivi de la convention est instituée.

3. Quelques constats des expériences intercommunales actuelles.

3.1. La mutualisation : réalité ou chimère ?

Emmanuel Négrier et Alain Faure ont mis en exergue la trilogie indissociable de l'intercommunalisation de la lecture publique : professionnalisation, mutualisation, développement de nouveaux services. La mutualisation est effectivement latente à de nombreux transferts mais ne doit pas pour autant être acceptée comme sacro-sainte.

3.1.1. La mutualisation des moyens financiers : une logique comptable discutable.

Que le transfert n'ait pour but que la décharge de budgets conséquents de certains établissements sur les communautés d'agglomération ou que l'ensemble des communes veuillent tirer profit d'une gestion rationalisée, la logique financière des transferts doit être éclaircie. La mutualisation est souvent comprise comme la mise en commun d'un certain nombre d'équipements dont une gestion collective permettrait d'harmoniser le fonctionnement et de limiter les dépenses. La mutualisation aboutirait selon ce schéma à une réduction des coûts de fonctionnement des différents équipements. Il apparaît sans aucun doute qu'une mutualisation apporte sur certains aspects des réductions indéniables de coûts. Mais, il faut réaliser que le transfert de la lecture publique à l'échelle intercommunale répond souvent à une motivation autre, celle de garantir aux citoyens une offre de lecture publique de qualité, et donc pour cela, de créer un certain nombre de services ou de les porter à l'échelle de la communauté d'agglomération. Il en découle deux réalités sensiblement différentes.

La première est celle d'une mutualisation qui n'engendre pas réellement de coûts supplémentaires pour la communauté d'agglomération par rapport aux coûts de fonctionnements précédents le transfert. Il s'agit alors de s'appuyer sur les services existants, sur une mutualisation de moyens humains, d'expériences, d'une coordination et d'une rationalisation afin de donner aux lecteurs des services en plus sans nécessairement augmenter les budgets. En quelque sorte, faire un peu plus avec autant de moyens.

La seconde va plus loin dans l'offre de services au public en privilégiant une amélioration sensible de la desserte. Cette mutualisation financière envisage beaucoup moins l'économie immédiate. En effet, cette conception s'appuie sur une

volonté de consacrer des budgets plus conséquents que ceux jusqu'alors accordés dans l'optique de mettre en place de nouveaux services, de développer ceux déjà existants donc d'améliorer de manière significative l'offre de lecture publique au niveau d'une communauté d'agglomération. Là encore, cela peut se résumer par le fait de mettre un peu plus de moyens pour faire beaucoup mieux. La logique de la mutualisation n'est plus alors principalement comptable mais qualitative. Il n'y a là rien de surprenant. Du moment que des services nouveaux sont proposés de façon importante, il faut apporter un financement supplémentaire. De fait, il apparaît illusoire de vouloir confondre gestion intercommunale et économie d'échelle, sauf à considérer effectivement que le transfert n'est qu'un moyen de se décharger d'un équipement et qu'il ne s'accompagne pas d'une volonté de mener une politique intercommunale de lecture publique.

3.1.2. La mutualisation des moyens techniques.

L'expérience menée par la communauté de communes de Romans-sur-Isère a permis de prendre conscience d'un fait qui peut remettre en cause sensiblement cette mutualisation de moyens techniques. En effet, les communautés d'agglomération sont des EPCI encore jeunes qui ne disposent pas toutes de services capables d'assurer tous les besoins ressentis par un réseau intercommunal de bibliothèques. Ainsi, à Romans-sur-Isère, le transfert, bien que soutenu par une hausse des budgets de fonctionnement, a pu rencontrer des difficultés vis-à-vis du passage d'une collectivité disposant de 500 agents à un EPCI disposant de 30 agents. Il y a donc un risque de perte du soutien de services tels que les services de communication, juridique, techniques, informatique... Certaines communautés d'agglomération bénéficient d'un système de services intégrés. Dans le cas contraire, des conventions entre les collectivités d'origine et les EPCI peuvent être envisagées pour que les bibliothèques continuent de bénéficier des services les plus performants.

3.2. La professionnalisation en question.

Il est indéniable que l'intercommunalité conduit à une professionnalisation renforcée des bibliothécaires des réseaux. C'est un des objectifs principaux énoncés à Pau, par exemple. Cependant, la lecture publique doit continuer d'être envisagée aussi avec son versant bénévole. En effet, insister sur la professionnalisation risque de cristalliser des réticences de la part des bénévoles, dont il ne faut pas oublier que, s'ils ne sont pas professionnels, ils ont aussi certaines pratiques, certaines connaissances du terrain qu'il ne faudrait pas mépriser. En outre, ces réseaux parallèles de bénévoles ont souvent comblé pendant de nombreuses années les lacunes institutionnelles. Il faut donc bien prendre en compte cet aspect des choses. Bien évidemment, comme le souligne l'expérience d'Amiens-Métropole, la situation n'est pas simple, nécessite un temps d'adaptation et de la bonne volonté de part et d'autres. Un travail essentiel d'approche, de connaissance des uns et des autres doit être effectué, comme le souligne Mme Christine Colas, directrice de la Médiathèque d'Annecy. À Annecy justement, ce travail est en cours et témoigne des difficultés à intégrer des réseaux de bénévoles : si le dialogue est engagé avec un certain nombre d'équipements, certains bibliothèques associatives sont sorties du réseau intercommunal, les investissements demandés s'opposant aux pratiques des bibliothécaires. C'est le cas de la bibliothèque d'Annecy-le-Vieux (20 000 habitants). La professionnalisation est donc bien au cœur des attentes d'une lecture publique intercommunale mais il faut chercher à ne pas décourager les bénévoles, tout en gardant cet objectif d'une meilleure formation. L'exemple d'Amiens-Métropole semble démontrer que cela est possible.

3.3. Des schémas à des échelles diverses.

3.3.1. Des situations initiales hétérogènes.

Les expériences intercommunales de lecture publique évoquées ci-dessus doivent être utilisées avec prudence. En effet, ces situations correspondent à des contextes précis, qu'il ne faut pas ignorer. Chaque collectivité met en place une lecture publique intercommunale qui répond à ses demandes particulières, à ses singularités. Aussi, faut-il se garder de plaquer ces solutions à des contextes

différents. Parmi les facteurs qui différencient les cas étudiés ici, la situation précédant la prise de compétence de lecture publique influence déjà les hypothèses d'évolution. Ainsi, la situation est différente que l'on se place dans l'hypothèse d'une communauté d'agglomération qui possède déjà une offre de lecture publique développée, viable (Annecy, Amiens) ou une offre qui souffre de carences à pallier (Clermont-Ferrand et Quimper).

C'est également autre chose de se fonder sur un ou plusieurs équipements récents, nouvellement construits que de se baser sur des équipements ne répondant plus aux exigences des lecteurs. Dans le premier cas, les réticences à transférer des équipements récents, pour lesquels les municipalités ont fait des sacrifices et ressentent une certaine fierté, sont manifestes ; dans le second cas, un transfert posera peut-être moins de difficultés. Sans même parler des projets communautaires qui s'articulent autour de la construction d'une médiathèque intercommunale. C'est le cas à Troyes, à Clermont-Ferrand, à Rennes et dans une moindre mesure à Pau et Quimper. Il y a donc une hétérogénéité dans les situations initiales de chaque transfert à la communauté d'agglomération.

3.3.2. Des échelles différentes.

La diversité des solutions intercommunales étudiées est également un héritage direct d'échelles démographiques dissemblables. En effet, les communautés d'agglomération peuvent recouper des situations très diverses¹⁴. Le Grand Roanne Agglomération est de ce point de vue une petite communauté d'agglomération avec ses 73 000 habitants, face à la plupart des EPCI ayant pris la compétence lecture publique. Si Châtelleraut et Alençon sont également de petites collectivités, il n'en va pas de même pour les autres cas étudiés qui affichent chacun des populations à desservir d'au moins 100 000 habitants. Aussi, est-il très difficile de pouvoir considérer les exemples ci-dessus comme des modèles à suivre de façon orthodoxe. Comment considérer que des solutions valables pour des populations de plus de 100 000 habitants seront adaptées à une communauté d'agglomération de 73 000 personnes ? Le cas de Quimper semble démographiquement le plus proche avec 87 550 habitants, mais une similarité

¹⁴ Voir annexe VIII, les expériences intercommunales en France : données sur les réseaux intercommunaux.

démographique ne suffit pas pour appliquer les mêmes recettes. Il faut ajouter que des communautés d'agglomération d'un poids démographique équivalent peuvent être fort disparates. En effet, certaines communautés affichent un caractère plutôt rural tandis que d'autres sont résolument urbaines. La composition des EPCI est elle-même variable. Le Grand Roanne Agglomération par exemple affiche une population de 73 000 habitants avec 6 communes alors que Sarreguemines Confluence n'en a que 52 858 pour 25 communes ; Amiens-Métropole rassemble sur 27 communes 175 351 personnes quand la communauté d'agglomération de Pau en concentre 165 843 avec 14 communes.

Indépendamment des données démographiques, les disparités entre les communautés d'agglomération sont également dues à l'état des collections. Là encore, il est très difficile de confronter des EPCI où les bibliothèques disposent de plus de 400 000 documents comme c'est le cas à Caen la mer ou à Troyes et des structures qui proposent moins de 200 000 documents comme à Alençon. L'offre de lecture publique est différente selon les EPCI avant le transfert, et après. Certaines communautés d'agglomération ont plutôt une vocation à parfaire leur offre, d'autres à rattraper le retard.

Afin d'envisager des cas de figure qui puissent correspondre davantage à la situation roannaise, il a été procédé à un questionnaire pour le réseau de la Fédération des Villes moyennes, dans l'optique de recueillir des expériences au sein de grosses communautés de communes mais les réponses ont été trop peu nombreuses pour être révélatrices. En outre, les régimes d'options ne sont pas les mêmes que pour les communautés d'agglomération, ce qui accroît la difficulté à utiliser de telles données.

3.3.3. Des services variés.

Il ne suffit pas de considérer les disparités démographiques ou de collections pour percevoir la variété des offres intercommunales de lecture publique. Des options plus générales interviennent également dans la structuration de tels réseaux, indépendamment des moyens mis à disposition des bibliothèques. Des interrogations qui sont liées forcément à la conception que chacun a de la lecture publique, de ce que devrait être un réseau intercommunal et donc des

services proposés au lectorat. Ainsi, les conceptions divergent parfois et les services mis en place ne sont pas homogènes. M. Jean-Paul Oddos, directeur du réseau de Pau, estime par exemple que la mise en place d'une navette, d'un prêt et d'un retour dans n'importe quelle bibliothèque du réseau n'est pas une nécessité, le lecteur pouvant bouger. Amiens-Métropole et Troyes, par contre, ont mis en place un tel service et estiment que le lecteur comprend très bien comment il peut tirer profit de cette offre accrue. Il semble pertinent de permettre à la fois aux lecteurs de se déplacer mais aussi rendre les documents mobiles, ne serait-ce que pour faciliter le prêt pour des personnes bougeant peu dans le territoire de l'agglomération. La mise en place de réseaux intercommunaux de lecture publique suscite donc des projections diverses et des réalisations également contrastées.

La principale conclusion qu'il est possible de tirer de l'expérience intercommunale de la lecture publique au niveau des communautés d'agglomération en France reste qu'il n'existe aucun modèle prédominant. D'ailleurs, ni la Direction du Livre et de la Lecture, ni aucune autre institution n'a préconisé de suivre l'une ou l'autre des expériences évoquées ci-dessus, suivant en cela le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales. Chaque communauté d'agglomération opère des choix liés à son contexte politique, social, économique, culturel... Pour autant, les pratiques intercommunales des différentes communautés d'agglomération permettent d'éclairer sur les écueils, sur les aléas à ne pas commettre aussi bien que sur des opérations réussies qui peuvent apporter un plus incontestable dans l'offre de lecture publique. Aussi faut-il garder ces exemples à l'esprit afin d'envisager en quoi une action communautaire dans le champ de la lecture publique serait un atout pour les lecteurs du Grand Roanne Agglomération.

Quelles perspectives intercommunales de la lecture publique au Grand Roanne Agglomération ?

L'état des lieux a montré à la fois les points forts de l'offre de lecture publique au niveau du Grand Roanne Agglomération mais aussi ses faiblesses. En tenant compte des différentes expériences des communautés d'agglomération en France, il est intéressant de considérer les services à proposer aux habitants du Grand Roanne Agglomération (1.) afin d'améliorer l'offre de lecture publique, en étudiant les solutions administratives les plus aptes à les assumer (2.) et comment cette action intercommunale peut s'articuler avec l'action de la Médiathèque départementale de la Loire (3.).

1. Quels services apporter aux habitants du Grand Roanne Agglomération ?

1.1. Un catalogue commun.

1.1.1. Une interrogation simultanée.

La lecture publique laisse apparaître un déséquilibre dans l'offre documentaire avec des équipements plus ou moins bien pourvus. Il apparaît de fait, qu'un des services de base à apporter aux lecteurs du Grand Roanne Agglomération serait une localisation facilitée des documents. L'idée étant de pouvoir, de n'importe quelle bibliothèque où l'on se trouve, savoir si les documents que le lecteur cherche se trouvent dans l'un des équipements situés sur le territoire de la communauté d'agglomération, puis, si c'est le cas, connaître les données d'exemplaire et surtout les modalités d'accès à la bibliothèque, les modalités de prêt et la disponibilité (donc en somme pouvoir rebondir sur le

catalogue de la bibliothèque où se situe le document en question). Le catalogue de la Médiathèque de Roanne est à ce jour le seul qui soit disponible sur Internet.

Cette interrogation simultanée des différents catalogues des équipements du Grand Roanne Agglomération suppose divers pré-requis : tout d'abord que les catalogues des bibliothèques soient tous informatisés, ce qui n'est pas le cas actuellement¹⁵, mais surtout que chaque système informatique soit équipé d'un système client-serveur Z39-50 et des interfaces web afin de pouvoir lancer des requêtes mais aussi y répondre. Une mise à niveau informatique reste donc un préalable à cette possibilité d'interrogation simultanée des catalogues, en terme de nombre de postes et des possibilités de chaque système informatique. Cette mise à niveau pourrait bénéficier d'une subvention de la DRAC Rhône-Alpes ainsi que d'une aide de la Médiathèque départementale de la Loire.

1.1.2. Une fusion des catalogues.

Il est permis de s'interroger sur l'opportunité d'une fusion des catalogues de chacun des équipements. Ce projet, considéré parfois comme une utopie, parfois comme un idéal, n'apparaît pas, pour l'instant, comme une priorité au niveau du Grand Roanne Agglomération. Plusieurs facteurs conduisent à préférer une interrogation simultanée : la fusion des catalogues implique une perte trop profonde de l'indépendance de chaque bibliothèque, ne serait-ce que par les spécificités que chacune a pu développer autour du catalogage. En effet, si Roanne produit désormais un catalogage minimum avec la récupération des notices sur Électre (et envisage à moyen terme de récupérer les notices également auprès de la Bibliothèque nationale de France), un établissement comme Mably, par exemple, continue de cataloguer de A à Z et souhaite poursuivre dans cette voie. De plus, une fusion des catalogues sous-entend une refonte profonde de chaque équipement informatique avec le choix d'un logiciel commun, et donc une réinformatisation onéreuse du réseau naissant. Il semble donc que la fusion des catalogues pose un certain nombre de contraintes sans présenter pour le lecteur un intérêt plus grand qu'une interrogation simultanée même si un catalogage commun, voire centralisé, permettrait une forme de mutualisation et un réel gain de temps.

¹⁵ Voir annexe IV, Les Équipements.

1.2. Une carte unique.

La localisation des documents est une chose mais il faut surtout rendre possible la circulation à la fois des documents mais aussi des lecteurs, afin d'homogénéiser le réseau communautaire de lecture publique et surtout réduire les écarts. L'emprunt des documents au niveau intercommunal semble de fait un service pertinent et adapté à la situation du Grand Roanne Agglomération. Il faut donc que le lecteur, inscrit dans un établissement, puisse, grâce à sa carte, emprunter dans les autres bibliothèques.

1.2.1. Une harmonisation tarifaire.

La mise en place d'une carte unique nécessite une harmonisation tarifaire. En cela la carte unique est déjà un défi. Il est évident que ce choix peut occasionner de nombreux débats au niveau des tutelles qui ont mis précédemment en place des politiques tarifaires souvent disparates. Dans le cas du Grand Roanne Agglomération, la controverse est une éventualité à ne pas négliger compte-tenu du fait que la plupart des municipalités ont opté pour la gratuité de leur établissement (mis à part les équipements tournés vers les supports audio) face à un équipement central où les tarifs sont particulièrement élevés¹⁶. Il demeure qu'une entente autour d'une même politique tarifaire conduirait à la réalisation de cette carte unique.

Toutefois, il convient de mentionner une solution intéressante à Annecy où un passeport permet à tout inscrit dans une bibliothèque de l'agglomération de s'inscrire sans coût supplémentaire dans la bibliothèque centrale ou dans une autre bibliothèque. Ce passeport pourrait donc constituer une étape intermédiaire, en attendant qu'un accord soit trouvé. Grenoble a développé des solutions analogues. À Troyes, les lecteurs ont le choix entre une carte réseau (au tarif unique) permettant d'emprunter dans toutes les bibliothèques municipales de la communauté d'agglomération ainsi qu'à la MAT ou bien une carte proximité, au tarif voté par chaque commune, qui ne donne accès qu'à une bibliothèque municipale.

¹⁶ Voir annexe VI, Les Lecteurs.

Il est permis de s'interroger sur la nécessité d'aller plus loin qu'une simple carte unique. En effet, si une carte unique permet un emprunt dans toutes les bibliothèques, cela n'est pas forcément corrélé à un fichier lecteur commun, comme c'est le cas actuellement à Alençon. Certes le lecteur y trouve son compte mais la mise en réseau apparaît mince et la coordination des politiques de prêts difficile à réaliser sans un fichier unique (le système est alors aussi peu clair pour le lecteur que pour le professionnel). Par contre, la mise en place d'un fichier lecteur commun implique, là encore, une mise à niveau informatique qui passe pour les bibliothèques n'ayant pas de logiciel compatible avec les autres équipements par des investissements importants dans une réinformatisation. Le bénéfice pour le lecteur et pour les professionnels justifie cependant l'investissement.

1.2.2. Quel accès aux documents ?

Les investigations ont montré qu'il existait des solutions d'emprunt des documents plus restrictives : à Pau, la carte unique permet effectivement d'emprunter des documents dans n'importe quelle bibliothèque du réseau mais le retour des documents s'effectue dans l'établissement d'emprunt : M. Oddos estime que c'est au lecteur de bouger, pas au document. Cette restriction des possibilités d'emprunt et de retour des documents a l'avantage de faire circuler le lecteur dans les différents établissements de lecture publique. C'est aussi un système moins coûteux. Ce système implique également un réseau de transport en commun qui soit suffisamment performant pour permettre la circulation des personnes n'ayant pas de véhicule personnel. Dans le cas de la communauté d'agglomération roannaise, si l'accès à la Médiathèque de Roanne est possible depuis presque toutes les communes annexes : la Médiathèque est desservie directement par 4 lignes sur 6 – notamment celles qui lient Roanne à Mably, Villerest et Commelle-Vernay – les 2 autres lignes (desservant Le Coteau par exemple) s'arrêtant à des points assez proches. Pour autant la liaison entre les communes elles-mêmes est moins commode, avec de nécessaires changements¹⁷.

¹⁷ <http://www.bus-star.com/develop/parentHoraires.htm>

Pour accéder à un système de carte unique plus libre pour le lecteur, il semble donc judicieux de proposer une possibilité d'emprunter en tout lieu et de rendre le document dans n'importe quel équipement du réseau. La circulation se fait alors à la fois pour les personnes et pour les documents. Cela assure ainsi un service de proximité qui remplit pleinement son rôle (notamment à destination de certains publics – enfance, personnes âgées, ... mais pas seulement). À Amiens, le lectorat apprécie particulièrement les possibilités découlant d'un tel service, tout comme dans la Communauté d'Agglomération Troyenne ; à Châtellerauld, cette carte unique a permis de redynamiser un certain nombre de bibliothèques. Ce système nécessite par contre la mise en place d'une navette entre les bibliothèques afin de ramener les documents dans leur bibliothèque d'origine. Il convient de prévoir un emploi plus spécifiquement dédié à cette navette, d'un type d'emploi proche de celui d'un chauffeur de bibliobus ainsi qu'un véhicule adapté à cet usage, de type petit véhicule utilitaire.

1.3. Des services spécifiques à étendre à la communauté d'agglomération.

Les services proposés jusqu'ici visent en priorité un public qui bouge. Mais des services autres à destination de publics déterminés ont une vocation tout à fait intercommunale et répondraient à des demandes formulées régulièrement.

1.3.1. Un portage à domicile.

Le portage à domicile tel qu'il a été décrit ci-dessus est l'archétype même de services dont l'intérêt est intercommunal. La responsable de la bibliothèque de Mably a insisté sur les demandes reçues par des personnes extérieures à la commune. Il a été fait référence également à la remise *sine die* de la création de ce service à Roanne. Il s'agit d'une action qui prendrait une envergure autre au niveau de la communauté d'agglomération, remettant en avant le principe de solidarité, fondateur du mouvement d'intercommunalisation. Ce service nécessite des investissements propres, notamment pour ce qui est du personnel en charge du portage à domicile. En effet, ce service doit être confié à un agent professionnel

qui puisse répondre aux lecteurs comme le feraient les agents d'une bibliothèque, distinct de la personne responsable de la navette. Investissements propres aussi du fait de la mise à disposition d'un véhicule et de l'entretien qui en découle.

1.3.2. Un accès plus large aux ressources en ligne.

L'état des lieux a permis de prendre connaissance des disparités profondes dans l'accès aux ressources en ligne. L'évolution du monde de l'information souligne l'importance croissante que prennent les ressources en ligne dans l'offre de lecture publique. Or la réduction du fossé qui existe en terme de lecture publique au niveau du Grand Roanne Agglomération passe aussi par une offre plus harmonieuse des ressources Internet. Il ne s'agit pas ici de proposer des pôles multimédias conséquents dans chacun des équipements mais au moins un accès à Internet, donc à certaines ressources documentaires, pour chaque bibliothèque.

Cet accès plus large à Internet dans le cadre d'une politique intercommunale de la lecture publique accompagnerait de plus la mise en place en 2006 d'un espace multimédia, à la Médiathèque de Roanne. Cet espace aura une mission culturelle avec une offre d'animation, de formation et d'auto-formation, complémentaire du Cybercentre mis en place par le Grand Roanne Agglomération. Une convention avec la Communauté d'Agglomération pourrait être signée pour instituer une carte d'adhésion commune aux deux services. Une intercommunalisation de la Médiathèque de Roanne pourrait faciliter cet effort particulier entrepris vis-à-vis des ressources Internet.

1.3.3. Des animations mieux réparties.

La politique d'animation développée par des établissements comme la Médiathèque de Roanne, la bibliothèque de Mably, et dans une moindre mesure par la discothèque du Coteau, apparaît comme un élément majeur corollaire à l'offre de lecture publique. Aussi, serait-il bon de pouvoir étendre le public destinataire de ces animations. Le public fréquentant ces animations est dans les

faits plus large que la population de la commune où se déroulent les animations, mais là encore, ces dernières ne touchent qu'un public spécifique et mobile.

Les actions tournées vers la petite enfance qui peuvent exister à Roanne ou à Mably sont un terrain propice. Il s'agit notamment des heures du conte, qui sont le fait quasi exclusif des bibliothèques de Mably et de Roanne. Ces heures du conte nécessitent un personnel qualifié et/ou des moyens pour financer des lectures par des professionnels. Ces heures du conte pourraient être encore plus ouvertes vers un public d'autres communes de la communauté d'agglomération et pourquoi pas se déplacer de temps en temps dans les autres équipements de lecture publique, comme cela est le cas à Troyes où le réseau d'agglomération bénéficie d'une programmation de conteurs.

Les expositions et ateliers mis en place par les équipements phares sont dans les faits des animations qui attirent un public intercommunal. Là encore, dans l'optique de diversifier les publics et de décentraliser les actions culturelles, une rotation pourrait être envisagée pour certaines expositions. Il s'agit de tenir compte bien évidemment des possibilités spatiales d'accueil, ce qui pourrait conduire à la circulation d'une partie mobile des expositions, une partie fixe demeurant dans l'équipement d'origine. La rotation de ces expositions suppose que le personnel des établissements d'accueil soit convié aux formations inhérentes aux expositions et qu'une surveillance soit organisée.

1.3.4. Un prêt enseignant plus large.

La Médiathèque de Roanne propose actuellement des services aux scolaires tout à fait spécifiques qui suscitent des demandes de la part d'écoles d'autres communes. Rassemblés sous la dénomination de prêt enseignant, ces services trouvent dans l'intercommunalité un contexte de choix pour que l'offre de lecture publique soit la plus homogène possible. En effet, une intercommunalisation rendrait l'accès au prêt enseignant possible par les autres communes de la communauté d'agglomération. Reposant sur un fonds propre de documents, une portée communautaire de ce service engagerait une requalification des collections afin de desservir non plus seulement les écoles roannaises mais aussi les établissements scolaires de l'ensemble du Grand Roanne Agglomération.

L'offre de lecture publique dans le Grand Roanne Agglomération, si elle demeure perfectible, bénéficie d'atouts à valoriser. Le principe de subsidiarité, fondateur de l'intercommunalité, met en exergue la valeur ajoutée que peut représenter une gestion communautaire d'un service public pour justifier un éventuel transfert à une intercommunalité de ce service public. Il est donc intéressant d'envisager en quoi une gestion intercommunale peut répondre aux attentes de services formulées ci-dessus, attentes de services en plus difficiles à satisfaire dans le cadre d'une gestion uniquement municipale.

2. Comment mettre en pratique ces services selon un schéma intercommunal ?

2.1. Des conventions entre communes.

La passation de conventions est un mode d'intercommunalité primaire qui existe déjà à Roanne sous une certaine forme, puisque des conventions ont été signées avec différentes municipalités afin de faire bénéficier les communes voisines (pas seulement les communes du Grand Roanne Agglomération) des tarifs roannais : ce conventionnement conduit à la prise en charge de la différence entre tarif roannais et tarif non-roannais par les municipalités. Indépendamment de cette passation de conventions d'ordre tarifaire, ce mode d'intercommunalité permet de fédérer certaines communes autour d'actions très cadrées, liées à un objectif particulier. Des politiques d'envergure de lecture publique apparaissent moins manœuvrables.

De plus, une telle politique de conventionnement ne peut être qu'une première étape. À terme, ce mode de fonctionnement paraîtrait lourd et difficile à manier pour une gestion intercommunale de la lecture publique. Il faut déjà que l'assentiment de toutes les communes se manifeste pour tous les objets de conventionnement. Il est certes tout à fait envisageable de conventionner pour mettre en place par exemple le portage à domicile ou le prêt enseignant, ou une carte unique. Toutefois, cela sous-entend à chaque fois une convention pour

chaque action et à chaque évolution (adhésion à la convention d'une nouvelle commune, développement des services mis en place par la convention...). Pour cela, le conventionnement paraît lourd et favorise la lenteur administrative. Cela ne faciliterait ni l'adhésion des communes de l'agglomération à tel ou tel service, ni même la réflexion sur une politique documentaire commune.

Pour autant, la pratique du conventionnement peut apporter une solution transitoire. En effet, elle peut représenter une étape avant un transfert proprement dit et pourrait donc être une solution pour certaines communes de l'agglomération qui, méfiantes vis-à-vis d'un transfert, pourraient par ce moyen ne pas être tenues à l'écart d'une réflexion globale sur la lecture publique et ne pas se sentir dépossédées brutalement de cette compétence. Les expériences troyennes menées autour du catalogage en réseau et des animations attestent d'un fonctionnement honorable de cette pratique conventionnelle. Les termes de la convention doivent préciser très clairement les objectifs communs, qu'il s'agisse d'harmonisation tarifaire, de mise en réseau des catalogues ou bien de mise en place d'une politique d'acquisition.

Il a été évoqué l'avantage du conventionnement avant un transfert à une gestion communautaire à Pau, où M. Oddos estime que cette convention permet également de mettre à niveau les bibliothèques avant le transfert, c'est-à-dire qu'elle fixe des objectifs nécessaires à l'entrée dans le réseau communautaire. C'est aussi l'occasion de calculer le coût de ces bibliothèques mais aussi la valeur et donc de prévoir la dotation de solidarité.

Reste que le conventionnement ne porte que sur certaines actions et ne permet pas vraiment d'élaborer une politique à grande échelle pour améliorer l'offre de lecture publique. Une intervention de la communauté d'agglomération semble préférable.

2.2. La prise de compétence « lecture publique » par la Communauté d'Agglomération.

Le relatif retard du Grand Roanne en terme de lecture publique peut tout à fait être l'objet de la prise de compétence de la lecture publique au niveau communautaire. Il serait bon de réfléchir également à cette donnée dans le cadre de

la définition de l'intérêt communautaire en intégrant la lecture publique. La notion d'intérêt communautaire doit être clarifiée par chaque communauté d'agglomération avant le 18 août 2006 afin de distinguer les compétences de la communauté d'agglomération de celles des communes dans un domaine particulier. Les élus sont libres de transférer l'intégralité des compétences ou une partie seulement. Une fois cet intérêt défini, reste alors à déterminer quels transferts sont susceptibles d'améliorer la situation présente.

2.2.1. Quels transferts effectuer ?

Le transfert de la Médiathèque de Roanne ainsi que des points-lecture liés constitue une première étape essentielle (surtout ne pas rejeter les annexes en dehors du dispositif ce qui, comme il l'a été vu à Annecy, complique et alourdit considérablement la charge administrative dans leur gestion). Ce transfert permet de réaliser un certain nombre d'actions : une interrogation du catalogue de la Médiathèque par tous les établissements (et vice-versa) est tout à fait envisageable mais doit bien sûr passer par une mise à niveau informatique des autres établissements (le catalogue de la Médiathèque de Roanne étant déjà accessible sur Internet, l'effort doit être particulièrement fait sur les autres équipements). Un passeport pourrait être mis en place, permettant à tout inscrit dans une bibliothèque des communes du Grand Roanne Agglomération de s'inscrire sans surcoût à la Médiathèque de Roanne. Le portage à domicile et le prêt enseignant pourraient être pris en charge exclusivement par la Médiathèque. La circulation des animations et la formation sont également des possibilités autorisées par ce transfert, la Médiathèque prêtant des expositions et accueillant des professionnels ou des bénévoles de la communauté d'agglomération en vue de formations. Le transfert de l'équipement central apparaît donc dans une certaine mesure comme un outil prompt à offrir aux lecteurs de la communauté d'agglomération plus de services.

Reste qu'une politique documentaire, fort utile dans l'agglomération pour ramener l'offre de lecture publique à un niveau confortable, reste malaisée dans ces conditions. En outre, ce transfert oblige à une remise à niveau d'un certain nombre de collections (les imprimés, le fonds du prêt enseignant) ainsi qu'à redéfinir l'équipement informatique ce qui conduit à une hausse du budget de

fonctionnement. Il faut donc voir que le transfert de l'équipement central ne signifie pas automatiquement une équivalence de moyens dans la gestion de l'établissement : le cas roannais souligne l'importance de consacrer un budget un peu plus important pour offrir aux lecteurs beaucoup plus de services et une offre nettement élargie. S'il a été vu qu'une gestion communautaire de la lecture publique engendre des coûts plus élevés, dans le cas du transfert unique de l'établissement central, cela peut être mal compris par les autres communes qui contribueront au fonctionnement de cet équipement, situé dans une autre commune. Il faut dès lors que ce dernier ait une véritable action intercommunale et ne suscite pas une politique à deux vitesses afin que chaque commune puisse apprécier la portée intercommunale de l'équipement central (et en quelque sorte en ait pour son argent).

Afin de pallier les risques évoqués ci-dessus, le transfert de la centrale peut être accompagné de celui d'autres équipements, avec une progression dans le temps au fur et à mesure de l'adhésion des élus à cette politique mais aussi d'une mise à niveau nécessaire (voir la politique de conventionnement ci-dessus). Tout dépend bien évidemment de la volonté des communes de transférer ou non leur équipement. Ce transfert progressif peut avoir comme finalité le transfert total des équipements de lecture publique, comme c'est le cas à Amiens, sans que cela soit une obligation.

Le transfert est un cadre idéal pour la mise en place d'une carte unique, d'une navette et surtout la mise au point d'une politique documentaire (à la fois d'acquisition, mais aussi de la constitution de pôles thématiques à Mably ou Le Coteau par exemple, afin d'améliorer l'équilibre et la complémentarité des collections). Ce transfert sera optimal s'il s'appuie sur une structuration du réseau et/ou une coordination assumée par un emploi intercommunal. Un organe représentatif de chaque établissement pourrait être mis en place notamment pour discuter la politique documentaire du réseau, les plans de formations...

De ces transferts d'équipements découlent des transferts budgétaires et d'effectifs. Pour ce qui est des budgets, il est nécessaire d'évaluer en amont à la

fois le coût de chaque bibliothèque mais aussi l'apport de celles-ci afin de calculer la contribution de chaque commune au fonctionnement du réseau de la façon la plus juste possible. Là encore une convention intermédiaire peut être l'occasion d'opérer ces calculs.

Pour ce qui est du personnel, le transfert à l'intercommunalité suppose une harmonisation des régimes indemnitaires et des avantages sociaux si plusieurs équipements sont transférés. Très souvent, cette harmonisation se fait au profit du régime indemnitaire le plus favorable.

Il est judicieux d'intégrer le plus largement le réseau de bénévoles qui souhaitent travailler au sein du réseau. L'hypothétique assemblée gérant le réseau doit donc être représentative et suivant l'exemple de Amiens, les responsables de bibliothèques associatives être considérés comme des chefs de secteur au sein de ces réunions. Toutefois, cette situation pourrait surtout intéresser la bibliothèque du Centre Social de Riorges, seule à véritablement faire figure d'établissement de lecture publique, les deux autres associations ayant des missions beaucoup plus spécifiques.

Le transfert des équipements de lecture publique sous-entend la perte du bénéfice de services de la mairie de Roanne performants au profit de services moins développés du Grand Roanne Agglomération. Ainsi, le service communication du Grand Roanne ne compte qu'une personne, contre un véritable service pour la ville de Roanne ; cela peut engendrer une surcharge de travail pour le service communication du Grand Roanne et donc des difficultés pour les bibliothèques. De même, la récente réinformatisation de la Médiathèque de Roanne s'est effectuée avec l'appui du service informatique de Roanne. Il n'est pas évident du tout que ce soutien renforcé aurait été de même envergure s'il avait fallu avoir recours aux services du Grand Roanne Agglomération. Pour pallier ces difficultés, une convention entre la communauté d'agglomération et la ville de Roanne pourrait être conclue afin de continuer de faire bénéficier les établissements de lecture publique de ces services ou alors il faut développer les services du Grand Roanne Agglomération afin que ceux-ci répondent pleinement à toutes les actions

suscitées par l'intérêt communautaire, auquel cas, des budgets plus importants sont nécessaires.

La prise de compétence de la lecture publique peut apparaître également comme un moyen pour le Grand Roanne Agglomération d'acquérir une identité propre. En effet, l'action de la communauté d'agglomération est difficilement perceptible par les citoyens, en dehors du service de ramassage des ordures. Une prise de compétence en lecture publique participerait à donner un supplément d'âme à cet EPCI.

2.2.2. L'élaboration d'une politique intercommunale de lecture publique.

Quel que soit le transfert à effectuer, il semble important d'y adjoindre une véritable politique documentaire. En effet, l'état des lieux a montré les disparités dans l'offre documentaire. Il conviendrait donc de conduire une réflexion plus soutenue sur l'équilibre, la complémentarité des collections et, comme il a été évoqué, la possibilité de constituer pour les établissements les plus en avancés de petits fonds thématiques qui donnent une coloration, une identité propre à chaque bibliothèque (peut-être en suivant déjà l'historique du service : un fonds spécifique lié à la musique au Coteau serait une suite logique au fait que la discothèque de prêt se fonde dans la bibliothèque par exemple).

Une véritable politique intercommunale de lecture publique pourrait également se consacrer à améliorer la desserte de proximité. Cela passerait nécessairement par l'aide financière ou logistique à la création d'une bibliothèque à Riorges, où une lacune majeure doit être réparée. Cette opération pourrait donc s'effectuer par une aide de la communauté d'agglomération à la ville de Riorges dans le cas d'un transfert restreint au seul équipement central, ou bien par la prise en charge totale de la construction si les compétences communautaires concernent plusieurs équipements. Dans les deux cas de figure, la Médiathèque de Roanne pourrait apporter un soutien, de par son expérience en signalant les écueils à éviter

mais aussi en préconisant des conseils d'ordre pratique, même s'il ne faut pas oublier que la MDL conserverait une position de conseil prédominante.

Toujours dans cette optique de proximité, la politique de points-lecture peut être élargie : ces points, situés dans des quartiers excentrés de la ville de Roanne, pourraient concerner plus que la seule population roannaise. Susciter des points-lecture sur les marges du territoire roannais serait donc aussi proposer un service de proximité à des populations halogènes. L'implantation d'un point-lecture à Mulsant pourrait améliorer la desserte de Riorges, par exemple.

2.3. L'hypothèse d'un établissement public de coopération culturelle.

L'hypothèse d'un établissement public de coopération culturelle chargé de la gestion d'un réseau communautaire de lecture publique a été étudiée. Ce type d'établissement public, créé par la loi du 4 janvier 2002, a été conçu comme un outil au service du partenariat intercommunal avec des possibilités plus souples d'organiser des partenariats (ce qui aurait pu être un avantage vis-à-vis des réseaux associatifs), selon M. Ivan Renar, sénateur et rapporteur de ladite loi¹⁸. Après prospection, il semble pourtant difficile d'envisager une gestion de la lecture publique par un EPCC : trop peu d'EPCC ont été mis en place en France pour que les expériences soient concluantes. En outre, la lecture publique n'est jamais prise en considération : cela répond d'ailleurs à l'objectif même de la loi qui visait plus particulièrement le spectacle vivant et les établissements culturels ayant vocation à commercialiser des produits. Tous les équipements culturels n'ont donc pas vocation à être gérés par un EPCC ; les équipements de lecture publique n'apparaissent vraiment pas comme la cible de cette loi.

¹⁸ <http://www.intercommunlites.com/competence/document1317.htm>

3. Quelle place pour la Médiathèque départementale de la Loire ?

3.1. Les bibliothèques départementales de prêt en question.

Un passage de la lecture publique dans les compétences communautaires influe sur les bibliothèques municipales, mais les bibliothèques départementales de prêt sont aussi concernées. Si l'offre de lecture publique relève désormais de la communauté d'agglomération, un certain nombre d'interventions sont susceptibles d'être à la fois portées par la communauté d'agglomération via son réseau de lecture publique, et par la Médiathèque départementale de la Loire, les Conseils Généraux possédant également des compétences de lecture publique sur les territoires de moins de 10 000 habitants. Aussi un travail en commun semble-t-il profitable.

L'intercommunalité est souvent synonyme de professionnalisation, de mutualisation et de développement de nouveaux services. Dans le cadre d'un réseau d'agglomération, des bibliothèques de villes de plus de 10 000 habitants mais aussi des équipements de communes plus petites qui bénéficient de l'aide des Bibliothèques Départementales de Prêt mutualisent leurs services, leurs expériences. Les bibliothèques les plus performantes peuvent ainsi apporter aux plus petits établissements un soutien indéniable, dans de nombreux domaines. De fait, le rôle des BDP, centré autour de ce soutien aux établissements petits et moyens, est remis en cause et pousse les BDP à réfléchir à ce que doivent être leurs missions. D'aucuns voient dans le fait intercommunal la disparition à plus ou moins long terme des BDP, le rôle des BDP échouant aux réseaux intercommunaux, d'autres envisagent davantage un repositionnement de ces structures. Elles devront alors collaborer avec les intercommunalités en mettant en avant leurs atouts, à savoir une expérience significative en terme de mobilité des collections, de formation, d'action culturelle, de mise en réseau informatique¹⁹.

¹⁹ *Lecture publique et territoire : 30 ans de mutation en BDP*. Coordonné par Anne-Marie Bertrand. Colloque de Montbrison 24 et 25 octobre 2003. conseil Général de la Loire. Presses de l'ENSSIB. Mars 2005. p. 114.

Les BDP peuvent en effet apparaître, de par leur très grande expérience des petites communes et des réseaux associatifs, comme des pôles de référence au sein de la construction de réseaux intercommunaux de la lecture publique. Ainsi, les BDP peuvent être considérées comme « des structures généralistes de régulation des partenariats et des outils d'expertise dans le champ concurrentiel des collectivités territoriales »²⁰. De fait, il semble intéressant de coupler une réflexion sur la collaboration entre Médiathèque départementale de prêt et réseau d'agglomération à une réflexion sur l'offre de lecture publique au niveau du Grand Roanne Agglomération.

3.2. Le plan de développement de la lecture publique dans la Loire.

Le Conseil Général de la Loire a engagé un plan de développement de la lecture publique, avec l'aide d'un cabinet de conseil, qui doit profondément redéfinir le cadre d'intervention de la MDL. Le plan de développement de la lecture publique vise avant tout à conformer l'action de la MDL à l'évolution et au contexte de la lecture publique dans le département en tenant compte du développement de l'intercommunalité, du développement des bibliothèques, des nouveaux usages culturels. Ce plan a aussi pour objectif de redonner des perspectives professionnelles à l'équipe de la MDL. Afin de réaliser ces objectifs, une démarche a été mise en place : le passage d'une logique de distribution indifférenciée de services à une approche territoriale et de partenariat, le partenaire privilégié étant l'intercommunalité, le passage d'une logique de services éclatés par supports à une logique de « services globaux », l'acquisition d'une véritable volonté et de moyens pour aider à la construction de bibliothèques, un maillage plus serré des équipements, ...

Concrètement la réalisation du plan de lecture publique passe par une suite de mesures qui redéfinissent intégralement l'identité et l'action de la MDL. La barrière des 10 000 habitants pour l'intervention de la MDL serait par exemple abolie. La diffusion des documents serait restructurée : la desserte par bibliobus

²⁰ *La Lecture publique à l'heure intercommunale. Enquête sur l'intercommunalité et la lecture publique en France. Sous la direction scientifique de Alain Faure et Emmanuel Négrier*, avec la participation de Stéphane Cadiou et Philippe Teillet, éd. De l'Aube, 2004, p. 43.

serait progressivement marginalisée au profit d'un prêt dans les annexes de la MDL ou bien via la structuration de réseaux secondaires autour de bibliothèques têtes de réseau dans lesquelles seraient entreposés les documents à destination des relais qui viendraient s'y approvisionner (l'idée étant de se rapprocher des bibliothèques mais aussi de proposer une offre plus riche). Ce système permettrait en outre une rotation entre les relais. La diffusion des supports multimédias serait délocalisée à toutes les annexes. Enfin, la MDL souhaite trouver dans les intercommunalités des partenaires.

3.3. Quelle collaboration avec un réseau de lecture publique intercommunal ?

En fonction de ce plan de développement de la lecture publique, une réflexion a été menée pour voir comment action communautaire et action départementale pourraient se compléter plus que se superposer.

3.3.1. Une aide à l'informatisation.

Le Conseil Général de la Loire via la Médiathèque Départementale de la Loire, a précisé au cours des différentes phases d'élaboration du plan de développement de la lecture publique dans la Loire, son souci de poursuivre l'aide à l'informatisation et à la mise en place d'outils multimédias. Il semble que l'expérience acquise par la MDL dans ces aides à l'informatisation justifie pleinement qu'elle conserve cette compétence.

L'aide à l'informatisation pourrait être étalée dans le temps et selon les communes par ordre de priorité. Il semblerait bon par exemple de mettre à niveau les équipements qui ne bénéficient pas de catalogue informatique, comme Villerest, ou de logiciels personnels. Par la suite, la MDL pourrait aider à l'installation de systèmes clients-serveurs Z39-50 pour rendre possible les interrogations simultanées.

3.3.2. La Médiathèque de Roanne comme tête de réseau.

La médiathèque de Roanne ayant un poids particulier au sein du paysage de lecture publique dans le nord de la Loire, celle-ci pourrait jouer un rôle central. Le plan de développement de la lecture publique insiste sur le rôle des têtes de réseau et sur l'intérêt d'une collaboration avec Roanne. Cela incite à considérer la Médiathèque de Roanne comme une tête de réseau de plein droit bien que Neulise ait été privilégiée pour le nord du département.

Bien évidemment, Roanne apparaîtrait comme tête de réseau pour les communes de l'agglomération. Ainsi, dans l'hypothèse d'un transfert de l'équipement central seul, la Médiathèque de Roanne pourrait tout à fait jouer ce rôle pour les bibliothèques bénéficiant de l'aide de la MDL. Cela sous-entend de consacrer des surfaces pour stocker les documents déposés par la MDL. Ces surfaces pourraient se situer dans des points-lecture auxquels d'ailleurs la MDL pourraient apporter une aide logistique à la création (la barre des 10 000 habitants étant abolie et ces équipements ayant une vocation supramunicipale).

Dans le cadre du plan de développement de la lecture publique, cette tête de réseau pourrait tout à fait s'ouvrir à d'autres communes. Roanne pourrait offrir ce service en effet à des collectivités éloignées de Neulise comme le canton de La Pacaudière ou le canton du Pays Roannais. Là aussi, il faut prévoir suffisamment de m².

L'appui de la MDL vis-à-vis d'un réseau d'agglomération pourrait passer également par le soutien financier à l'emploi intercommunal évoqué plus haut, qui aurait en charge la gestion ou plutôt la coordination du réseau d'agglomération, dans l'hypothèse d'un transfert qui engage plus d'un établissement. Ce type d'emploi serait aidé par le Conseil Général pendant une durée de trois ans sur le modèle de ce qui existe pour les bibliothèques de proximité. Cet emploi de coordinateur, soutenu par la MDL, devrait correspondre à un cadre d'emploi du type assistant qualifié du patrimoine ou bibliothécaire.

3.3.3. L'interrogation du catalogue de la Médiathèque départementale de la Loire.

Les lecteurs du Grand Roanne Agglomération disposent de bibliothèques qui sont soutenues par la MDL mais sans saisir toujours les possibilités qu'ils

peuvent en tirer. Les lecteurs doivent, par un moyen ou un autre, pouvoir savoir ce que la MDL peut déposer dans les bibliothèques du territoire de l'agglomération. Il faut donc que les lecteurs puissent avoir accès à ces données ou bien que les bibliothécaires aient les outils nécessaires et s'enquière de la présence ou non dans les collections de la MDL de certains documents désirés par les lecteurs. Ainsi, une interrogation par les lecteurs du catalogue de la médiathèque départementale de la Loire, disponible en ligne en 2006, serait un plus non seulement pour les communes de l'agglomération mais aussi pour Roanne. Des logiciels identiques entre la Médiathèque de Roanne et la MDL devraient le permettre. Pour les autres équipements, la mise à niveau informatique précédemment citée devrait pallier d'éventuels problèmes techniques. Cette mise à niveau peut bien évidemment s'écouler dans le temps. Là encore, un système Z39-50 semble envisageable. Pour la consultation du catalogue de la Médiathèque départementale de la Loire depuis la médiathèque de Roanne, la recherche Multibase pourrait constituer une position pertinente.

3.3.4. Une collaboration quant aux formations.

L'intercommunalité est souvent présentée comme indissociable d'un volet de professionnalisation. Il existe une attente de la part des professionnels de la lecture publique pour plus de formation mais aussi il est nécessaire de professionnaliser davantage certains équipements. Dans le cadre d'une collaboration entre la Médiathèque départementale de prêt et la Médiathèque de Roanne, pourrait être mis en place un volet de formations commun : les formations des uns pourraient être ouvertes aux autres et vice-versa. Cela permettrait de diversifier non seulement les compétences mais aussi de faire se rencontrer les différents personnels (Médiathèque de Roanne, agents des autres bibliothèques et personnel de la MDL).

La Médiathèque de Roanne a émis des souhaits de participation à des formations diverses de type « panoramas éditoriaux sur des secteurs de l'édition » pour donner de grands repères, une culture générale afin d'avoir une idée plus précise de ce qui paraît dans tel ou tel champ éditorial. Ces formations pourraient tout autant intéresser les bibliothèques de Mably ou du Coteau. Des formations

pour la mise en place d'une politique documentaire concertée pourraient être également mises en place. La Médiathèque départementale de la Loire pourrait organiser ces formations où seraient conviés le personnel des bibliothèques ne recevant pas l'aide de la MDL, mais aussi les agents des bibliothèques bénéficiant de ce soutien ainsi que le personnel de la MDL. Elles constitueraient un complément aux formations croisées. La MDL semble en effet la plus à même de recenser les personnes ressources sur tel ou tel sujet et est habituée à traiter avec des organismes de formation. Cette connaissance profonde constitue un facteur résolument porteur pour la constitution d'un réseau d'agglomération viable, où le service public est rendu avec un degré de professionnalisation plus homogène. Les bibliothèques associatives pourraient bien sur être intégrées à ce volet de formations.

3.3.5. Une collaboration quant aux animations.

Une collaboration pourrait également s'articuler autour des animations avec une participation financière de la MDL aux animations organisées par Roanne (ou Mably) en contrepartie de quoi ces animations circuleraient dans le territoire de la communauté d'agglomération, voire dans les collectivités dont Roanne serait tête de réseau. Une délocalisation de certains ateliers pourrait aussi voir le jour permettant à plusieurs communes de bénéficier de services jusque là réservés à Roanne et à un public mobile.

Conclusion

Il demeure difficile de préconiser un modèle particulier afin de rendre optimale l'offre de lecture publique sur le territoire du Grand Roanne Agglomération. L'état des lieux a souligné les lacunes qui sont manifestes mais également les points forts. La lecture publique voit une desserte ambivalente. L'offre étoffée et solide de certaines communes comme Roanne ou Mably, le dynamisme de Commelle-Vernay ou Le Coteau ne masquent pas des situations de communes où la lecture publique n'a pas pris toute sa mesure. Les lacunes peuvent néanmoins être comblées, si une prise de conscience politique et une véritable envie de faire évoluer les choses se font jour.

D'autres communautés d'agglomération en France ont d'ores et déjà expérimenté des solutions intercommunales afin de combler leurs disparités dans l'offre de lecture publique. Ces expériences n'ont pour autant pas permis de tirer un modèle prédominant. Chaque communauté d'agglomération met en place une politique intercommunale différente, liée au contexte particulier des EPCI : certaines communautés ne transfèrent que l'équipement de la ville-centre, qui doit alors assumer un éventail d'actions intercommunales ; d'autres EPCI transfèrent plusieurs équipements afin de consolider le réseau intercommunal. Derrière ces transferts se profilent également les différentes conceptions que l'on peut se faire de la lecture publique.

Pour ce qui est du Grand Roanne Agglomération, il existe un terreau favorable pour faire évoluer la situation à une échelle intercommunale. Les dynamismes manifestés par un certain nombre d'équipes municipales et/ou professionnelles, l'existence d'équipements structurants révèlent des énergies favorables. Il faut bien évidemment que la volonté politique accompagne ces énergies. D'un point de vue plus pratique, le transfert de l'équipement central peut apparaître comme prioritaire mais ne doit aucunement faire oublier une nécessaire coopération entre les différents équipements – sinon une collaboration plus intégrée – véritable fondement d'une politique qui aboutisse à un réseau de lecture publique homogène, viable, répondant aux attentes du public.

Enfin, la gestion de la lecture publique sous un mode intercommunal trouve une opportunité inespérée avec la redéfinition de la MDL (avec à la clef une éventuelle collaboration avec cet équipement).

Ces considérations, en dehors de leur intérêt proprement local, permettent de distinguer les enjeux majeurs que constitue une lecture publique traitée sous l'angle intercommunal. Penser la lecture publique au niveau intercommunal, c'est s'interroger sur les collections, sur les services, sur la dimension politique, économique et sociale des bibliothèques sans perdre la finalité première, qui est celle de l'intérêt des lecteurs-citoyens qu'il est nécessaire de servir de la façon la plus homogène possible sur l'ensemble du territoire, ce qui, au fond répond parfaitement à l'objectif de solidarité formulé initialement par le législateur quand il a conçu l'arsenal intercommunal, même si cet aspect est parfois oublié.

Bibliographie

LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Monographies.

Ministère de la culture et la communication. Direction du livre et de la lecture. Bibliothèques municipales. Bibliothèques départementales des départements d'outre-mer. BDP. Données 2002.

Anne-Marie Bertrand. *Les bibliothèques municipales. Enjeux culturels, sociaux, politiques.* Le Cercle de la Librairie : Paris, 2002, (collection Bibliothèques), 147 p.

Lecture publique et territoires : 30 ans de mutations en BDP. Coordonné par Anne-Marie Bertrand. Colloque de Montbrison 24 et 25 octobre 2003. Conseil Général de la Loire. Presses de l'ENSSIB, mars 2005, 181 p.

Articles.

Nicolas Galaud. « Bibliothèques et territoire ». Bulletin des bibliothèques de France, 2001 (février), t. n° 46, n° 3, p. 20-26.

Jean-Pierre Saez. « Bibliothèques et territoires » in ABF (réf. Du 22 nov 2004). <http://www.abf.asso.fr/article.php3?id_article=365 .>

Claudine Belayche. « L'institutionnalisation de la lecture publique ou la grande trahison des bibliothèques municipales ». BBF. 2005 – Paris, t. 50, n° 2, p. 59-60.

Yves Alix. « Bibliothèques et associations. Du partenariat au réseau culturel ». BBF. 2005- Paris, t. 50, n° 2, p. 90-92.

Françoise Hecquard. « Qu'est-ce que la proximité pour une bibliothèque départementale ? L'exemple de la bibliothèque départementale des Yvelines ». BBF, 2004 – Paris, t. 49, n° 2, p. 35-42.

Jean-Michel Paris. « De la proximité subie à la proximité choisie. Le réseau de la Bibliothèque départementale de l'Hérault, un essai de restructuration ». BBF 2004 – Paris, t. 49, n° 2, p. 44-49.

Julien Roche. « Proximité et centralité dans un réseau municipal. L'exemple de la bibliothèque de Saint-Étienne » BBF 2004 – Paris, t. 49, n° 2, p. 74-81.

Bruno Dartiguenave. « La lecture publique en Maine-et-Loire. La mise en réseau des bibliothèques ». BBF 1997. Paris, t. 42, n°5, p. 34-39.

Martine Blanchard. « Quelles missions pour les BDP ? » BBF 1997 – Paris, t. 42, n° 5, p.8-15.

Dominique Lahary. « La lecture publique et les territoires : modèles et enjeux ». In Dominique Lahary, site professionnel.

Mémoires.

Julie Gesret, Bénédicte Hamon, Laure Martin, Blaise Mijoule. *BDP et territoires.* Sous la direction d'Anne-Marie Bertrand. Juillet 2003.

Éléonore Debar. *La lecture publique à Reims : états des lieux et perspectives,* mémoire d'études Esssib, sous la direction de Thierry Delcourt, janvier 2005, 149 p.

Sites web.

<http://lesrapports.ladocumentationfrançaise.fr/BRP/054000532/0000.pdf>

L'INTERCOMMUNALITÉ.

Monographies.

Gérard Logié. *L'intercommunalité au service du projet de territoire.*
Syros : Paris. 2000. 285 p.

Articles.

La gazette des communes, des départements, des régions. Cahier détachable n° 2 – 46 / 1816 – 5 décembre 2005. Les relations communes-communautés. Dans la gouvernance des agglomérations.

La semaine juridique. Administrations et collectivités territoriales. 28 novembre 2005, n° 48. « L'intercommunalité à la croisée des chemins ».

INTERCOMMUNALITÉ ET LECTURE PUBLIQUE.

Monographies.

La lecture publique à l'heure intercommunale. Enquête sur l'intercommunalité et la lecture publique en France. Sous la direction d'Alain Faure et Emmanuel Négrier avec la participation de Stéphane Cadiou et Philippe Teillet. Éditions de l'Aube, 2004, 267 p.

Intercommunalité : un atout pour la lecture publique ? Actes du colloque du 5 décembre 2002, Conseil Général du Val d'Oise. Bibliothèque départementale du Val d'Oise, décembre 2003, 63 p.

Articles.

Laurence Boitard. « Lecture publique et intercommunalité ». Bulletin des bibliothèques de France, 2001, t. 46, n° 3, p. 44-47.

Catherine Virassamy. « Vers un paysage intercommunal ». Bulletin des bibliothèques de France, 2001, t. 46, n° 3, p. 34-38.

Christophe Noyé. « Intercommunalités culturelles ». Bulletin des bibliothèques de France, 2001, t. 46, n° 3, p.40-43.

Leslie Thomas. « Intégrer des projets intercommunaux en bibliothèque municipale », bulletin des bibliothèques de France, 2001, t. 46, n° 3, p. 56-59.

Mémoires.

Béatrice Gournouvel. *La BMVR et la bibliothèque intercommunale : l'exemple de la bibliothèque municipale de Rennes.* ENSSIB. 97 p.

Marc Dumont. *Bibliothèques et intercommunalité : vers une reconstruction de l'offre de lecture publique en Vaucluse.* Enssib, 87 p.

Olivier Doubroff. *Bibliothèques intercommunales.* Sous la direction de Bertrand Calenge, mémoire ENSB, 1988.

Julien Barthe. *Le réseau de lecture publique à l'échelle de la communauté urbaine du Grand Nancy : bilan des coopérations effectives et perspectives de développement,* mémoire d'étude Enssib, sous la direction de Thierry Delcourt, 2005, 80 p.

Alexandre Chautemps. *Quelle politique d'agglomération pour la lecture : les rouages d'un contrat ville-lecture à Poitiers,* Enssib

Sites web.

<http://www.intercommunalites.com/competence/document1317.htm>

<http://www.intercommunalites.com/competence/document1295.htm>

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/intercommunalite>

TEXTES DE LOIS

J.O. n° 4 du 5 janvier 2002 page 309. Texte n° 2. Loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle.

J.O. n° 160 du 13 juillet 1999. **Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.**

J.O. du 8 février 1992. Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

AUTRES

Éric Baron, Michèle Ferrier-Barbut (dir). *Modes de gestion des équipements culturels. Le choix d'une structure juridique au service d'un projet territorial.* "Art et Culture". Presses Universitaires de Grenoble: Grenoble, 303 p. 2003.

Table des annexes

MÉTHODOLOGIE.....	83
LA POPULATION DU GRAND ROANNE AGGLOMÉRATION.....	88
L’OFFRE DOCUMENTAIRE DES ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE DU GRAND ROANNE AGGLOMÉRATION.....	90
LES ÉQUIPEMENTS.....	95
LES BUDGETS.....	98
LES LECTEURS.....	109
L’ACTION DE LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LA LOIRE.	116
LES EXPÉRIENCES INTERCOMMUNALES DE LECTURE PUBLIQUE EN FRANCE : QUELQUES DONNÉES SUR LES RÉSEAUX INTERCOMMUNAUX.....	118

Méthodologie.

Le mémoire d'étude se devait de proposer un état des lieux de l'offre de lecture publique au niveau de la Communauté d'Agglomération mais aussi une analyse des modèles intercommunaux de gestion de la lecture publique desquels devait découler des propositions d'évolution pour un éventuel transfert de la lecture publique au niveau intercommunal.

Afin de constituer l'état des lieux de la desserte de lecture publique au niveau du territoire du Grand Roanne Agglomération, il a été convenu d'un rendez-vous avec l'agent responsable de la Médiathèque départementale de la Loire pour le nord du département. Ainsi, il est apparu que la bibliothécaire en charge du site de Neulise (l'un des 4 sites de la MDL), Mme Brigitte Corbel, était une personne ressource idéale. Cette rencontre a permis de dessiner une première ébauche d'état des lieux avec la prise de connaissance des rapports d'activité de trois établissements de lecture publique ainsi que des informations précieuses sur les autres institutions et sur la lecture publique à l'échelle intercommunale de manière générale. Ce point de départ a permis aussi de prendre connaissance du plan de développement de la lecture publique au niveau de la Loire qui entend remodeler l'action de la MDL. Enfin, cette rencontre a débouché sur des contacts avec les personnes les plus à même de donner les informations essentielles à l'établissement d'un état des lieux.

En partant des éléments fournis par Mme Corbel mais aussi de recherches propres, des rendez-vous ont été pris avec les responsables de chaque bibliothèque publique de l'agglomération mais aussi avec les responsables des associations qui

prenaient en charge des activités de lecture publique. Ces visites sur place ont sans doute été le meilleur moyen de se faire une idée précise de la desserte de lecture publique au niveau de l'agglomération du Grand Roanne. Ces rencontres ont été menées sur la base non pas d'une grille d'entretien fixe et inamovible mais plutôt sur un canevas modulable en fonction du statut de l'établissement visité, des informations déjà détenues (via la rencontre avec Mme Corbel), mais aussi de certains points à éclaircir et surtout pour coller davantage aux spécificités des divers établissements. Bien évidemment, des questions récurrentes concernant les collections, les budgets, les équipes ainsi que les liens avec la MDL, la Médiathèque de Roanne, les souhaits de collaborations, les réactions face à une éventuelle intercommunalisation de la lecture publique ont constitué la base de ces entretiens. Elles ont permis de rassembler de nombreuses données, notamment chiffrées qui ont servi à l'élaboration de tableaux comparatifs et récapitulatifs propres à déterminer l'offre de lecture publique sur le territoire donné.

Il a également été décidé de rencontrer un certain nombre d'élus à la culture et d'administratifs en charge de la culture dans les communes afin d'avoir une juste idée de la politique culturelle de chacune de ces communes et de mesurer le poids de la lecture publique. Une rencontre a eu lieu avec l'adjoint à la culture de Roanne, M. Pierson. Cela a permis de mesurer la place de la Médiathèque de Roanne dans la politique de la ville. M. Bernard, premier adjoint à la culture du Coteau a été rencontré pour obtenir des informations au sujet du projet d'ouverture de bibliothèque. Deux autres adjoints à la culture ont été contactés par téléphone, M. Marcuccilli de Villerest et M. Place de Commelle-Vernay. Le premier afin d'avoir des informations sur l'avenir de la bibliothèque après le prochain départ en retraite de l'agent responsable, le second pour être éclairé sur le prochain déménagement de la bibliothèque.

Enfin, un autre rendez-vous avec le responsable des services Enseignement, Culture et Associations de la municipalité de Riorges, M. Fauche, était plutôt destiné à obtenir des renseignements sur l'absence de bibliothèque dans une ville de plus de 10 000 habitants et des informations diffuses sur la musithèque.

L'ensemble de ces entretiens a aussi été l'occasion de prendre le pouls d'une réflexion intercommunale sur la culture en général et sur la lecture publique

en particulier, de sonder les positions des différentes municipalités, les attentes vis-à-vis de l'équipement central qu'est la Médiathèque de Roanne et les perspectives d'évolution.

Des journées d'étude ont approfondi l'analyse proposée. Il a été possible d'assister le 12 septembre 2005 à une journée d'étude à la Médiathèque départementale de la Loire sur le rôle des bibliothèques départementales de prêt face à l'intercommunalité. Cette journée d'étude axée, à la fois sur l'approche territoriale mais aussi les modes de desserte, a été particulièrement enrichissante du fait qu'elle présentait les options choisies par d'autres BDP (Maine-et-Loire, Savoie-Haute-Savoie, Ille-et-Vilaine, Bas-Rhin). Des situations fort différentes ont été évoquées. Cette journée d'étude a donc été un véritable complément bibliographique et l'occasion de rencontrer des acteurs de l'intercommunalité et donc de discuter avec eux plus généralement des enjeux, des difficultés, des modalités d'un passage de la lecture publique à l'échelle intercommunale.

Une seconde journée d'étude, organisée par l'ABF Rhône-Alpes à la bibliothèque municipale de Lyon Part-Dieu le lundi 21 novembre 2005 ayant pour thème « Bibliothèques et territoires » a enrichi l'analyse du sujet d'étude par la diversité des intervenants qu'ils soient professionnels des bibliothèques (Mme Christine Colas, M. Dominique Lahary, M. Patrick Bazin), chercheur (M. Emmanuel Négrier) ou sociologue (M. Stéphane Wahnich) et a contribué à mettre en exergue la notion de solidarité à la base de l'intercommunalité. Cette journée d'étude a permis également de détailler des exemples de gestion communautaire de la lecture publique telle qu'elle a lieu à Annecy par exemple.

En dépit d'un intérêt particulier pour l'intercommunalité, la production bibliographique fait parfois défaut sur un certain nombre d'éléments fondamentaux qui sont, par exemple, les collaborations entre le réseau intercommunal et les bibliothèques départementales de prêt, les transferts budgétaires et humains, les apports ou les difficultés rencontrées par les uns et les autres. Aucun modèle n'ayant véritablement pris le pas, il a été jugé intéressant de prendre contact avec des responsables d'établissements ou de réseaux de lecture publique intercommunaux. Là encore, si un questionnaire de base a servi de canevas, les entretiens ont été plus ou moins individualisés par rapport aux spécificités locales,

du moins quand elles étaient connues à l'avance. Ces contacts ont amené des résultats variables, tous les interlocuteurs sollicités n'ayant pas répondu. Les réponses obtenues ont par contre été de précieux compléments qui ont souvent mis l'accent sur des aspects de la problématique pas toujours bien visualisés auparavant. Elles ont également apporté des précisions sur des détails plus pratiques, moins présents dans la littérature. Surtout, elles témoignent d'un vécu, ce qu'aucune bibliographie ne permet d'appréhender suffisamment.

Au cours de la journée d'étude sur l'intercommunalité, une rencontre brève avec Mme Colette Modion, directrice de la Médiathèque de la Loire, a été possible. Toutefois, des contacts plus fréquents ont eu lieu avec Mme Brigitte Corbel qui, responsable de la desserte dans tout le nord du département, possède sans doute la visibilité la plus grande quant à une éventuelle intercommunalisation de la lecture publique au niveau du Grand Roanne Agglomération. Aussi, deux autres rencontres (indépendamment de la première entrevue propre à exposer les premiers éléments) ont-elles été organisées : la première en tête-à-tête, la seconde en présence d'Isabelle Suchel-Mercier. Chacune a eu pour but de réfléchir au passage hypothétique à l'intercommunalité et surtout à l'implication que cela aurait sur la Médiathèque Départementale de la Loire. De ce fait, ces rendez-vous ont été mis à profit pour chercher des pistes de collaboration entre un établissement intercommunal de lecture publique et la BDP avec différents scénarios de transfert envisagés.

Afin de disposer de suffisamment d'exemples judicieux et d'étayer au maximum l'analyse sur l'intercommunalité, l'élaboration d'un questionnaire à destination du réseau de la Fédération des villes moyennes a été décidée. La conception du questionnaire a abouti à une suite d'interrogation relativement courte pour ne pas décourager les réponses. Cela a permis de recueillir quelques résultats supplémentaires, avec l'avantage de pouvoir comparer des situations sur des aires géographiques similaires, qu'il s'agisse de communauté d'agglomération ou de grosses communautés de communes. Les réponses apportées, sans être fondamentales, ont pu attirer l'attention sur des éléments annexes.

Questionnaire pour la Fédération des villes moyennes.

- Une réflexion est-elle en cours, ou a-t-elle eu lieu, concernant une prise de compétence de la lecture publique au niveau de votre communauté d'agglomération ? A-t-elle abouti ? Pourquoi ?

- La prise de compétence de la lecture publique a-t-elle conduit au transfert total des équipements de lecture publique, avec la formation d'un réseau intercommunal animé par l'établissement central, ou bien au transfert de quelques équipements structurants ? D'autres stratégies de transfert sont-elles apparues ?

- La prise de compétence a-t-elle suscité des coopérations, des conventions ou de façon plus formelle une véritable politique intercommunale de la lecture publique ?

- Quels bénéfices pour les lecteurs (catalogue commun, carte unique...), pour les professionnels (mutualisation de certaines tâches...), quels bénéfices techniques et/ou financiers et a contrario quelles difficultés ont émergé ?

- Comment s'est effectué le transfert de façon plus technique (financement des équipements, budgets, statut et transfert des personnels, question du bénévolat...) ?

- Avez-vous opté pour une gestion de la lecture publique au niveau intercommunale par un établissement public de coopération culturelle (E.P.C.C.) ? Comment ce dernier se structure-t-il ? En quoi est-il un (dés)avantage pour une telle gestion ?

- Enfin, avez-vous mis en place une démarche particulière pour recueillir l'adhésion des élus, des professionnels, des bénévoles et du public ?

La population du Grand Roanne Agglomération.

La population du Grand Roanne Agglomération en 1999.

L'évolution de la population de la Communauté d'Agglomération.

L'activité de la population du Grand Roanne Agglomération.

Le taux de chômage dans l'agglomération roannaise.

L'ensemble des données a été fourni par le Grand Roanne Agglomération.

La population du Grand Roanne Agglomération en 1999 en nombre d'habitants.

	Commelle -Vernay	Le Coteau	Mably	Riorges	Roanne	Villerest	Total
Population sans compte double	2 793	7 376	7 636	10 068	38 880	4 246	70 999
Population avec compte double	2 859	7 548	7 807	10 290	40 121	4 384	73 009

L'évolution de la population de la Communauté d'Agglomération de 1982 à 1999.

	Commelle -Vernay	Le Coteau	Mably	Riorges	Roanne	Villerest	Total
Population sans compte double en 1982	2 872		8 295	9 867	41 760	4 104	
Population sans compte double en 1999	2 793	7 376	7 636	10 068	38 880	4 246	70 999

L'activité de la population du Grand Roanne Agglomération en 1999.

	Commelle -Vernay	Le Coteau	Mably	Riorges	Roanne	Villerest	Total
Population active	1 413	3 314	3 502	4 404	16 875	2 010	31 518
Population active occupée	1 284	2 853	3 044	3 963	13 855	1 814	26 813
Chômeurs	125	454	442	430	2 972	188	4 611
Population totale	2 793	7 376	7 636	10 068	38 880	4 246	70 999

Le taux de chômage dans l'agglomération roannaise en 1999.

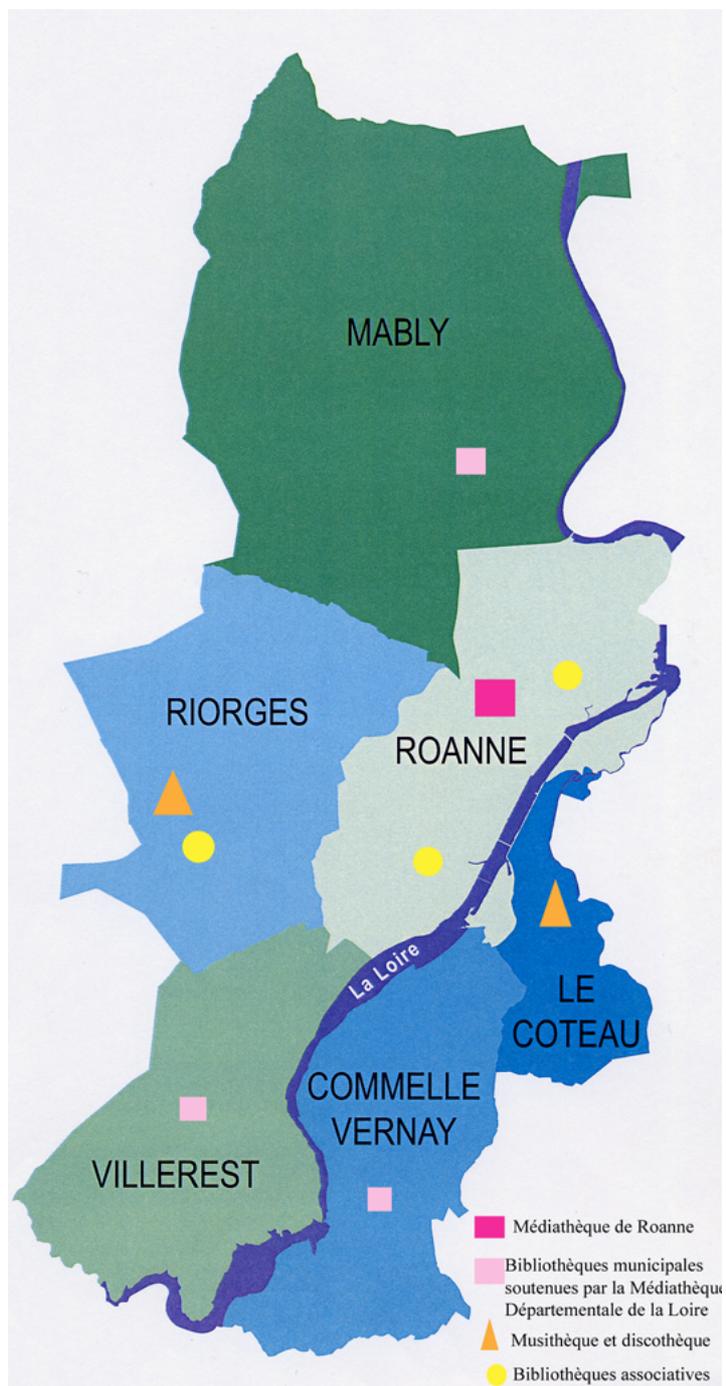
Commelle- Vernay	Le Coteau	Mably	Riorges	Roanne	Villerest
8,8	13,7	12,6	9,8	17,6	9,4

L'offre documentaire des établissements de lecture publique du Grand Roanne Agglomération.

Carte de la desserte de lecture publique sur le territoire du Grand Roanne Agglomération.

Composition des fonds des différents équipements.

La desserte de lecture publique dans le Grand Roanne Agglomération.



Composition des fonds de chaque établissement en 2004.

	BM Roanne	Bibliothèque du musée Déchelette	BU	Riorges Centre Social	Riorges musithèque	Mably	Le Coteau Discothèque de prêt	Villerest	Commelle- Vernay	Bibliothèque sonore Donneurs de Voix	Bibliothèque Centre hospitalier
Livres	111 472	17 000	11 300	5 210	Quelques livres	38 029	Quelques livres	7 457	7 527	0	5 500 (3 484 +)
Documents sonores	13 091	0	0	476	2 000	1 951	2 174 +150 en cours de traitement	0	2 959	2 700 titres de livres lus (1 titre ≈ 6 cassettes, 20 cd)	0
Vidéos	6 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cédéroms	718	Nb indéterminé		0	0	101	0	0	0	0	0
Périodiques en cours	260 + 3cd- roms	320 (652 en tout)	115	0	0	30	7	4	8	0	0
Autres (iconographie, cartes, plans, archives	43 216 livres Patrimoine	7 000 cartes postales + 150 plans + 10 000 docs iconographiq ues + 50 m linéaires d'archives	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	175 047	Au – 27 000	11 370	5 686	2 000	40 081	2 324	7 457	10 486		5 500

Situation des fonds des bibliothèques du Grand Roanne Agglomération vis-à-vis des moyennes pour 70 000 habitants.

	BM Roanne	Bibliothèque du musée	Riorges Centre Social	Riorges musithèque	Mably	Le Coteau Discothèque de	Villerest	Commelle- Vernay	Total	Moyenne 70 000 h
--	-----------	--------------------------	--------------------------	-----------------------	-------	-----------------------------	-----------	---------------------	-------	---------------------

		Déchelette				prêt				
Livres	111 472	17 000	5 210	Quelques livres	38 029	Quelques livres	7 457	7 527	186 695	134 368
Documents sonores	13 091	0	476	2 000	1 951	2 174 +150 en cours de traitement	0	2 959	22 651	14 775
Vidéos	6 550	0	0	0	0	0	0	0	6 550	2 536
Cédéroms	718	Nb indéterminé	0	0	101	0	0	0	819	450
Périodiques en cours	260 + 3cd-roms	320 (652 en tout)	0	0	30	7	4	8	629 (bancal)	320
Autres (iconographie, cartes, plans, archives)	43 216 livres Patrimoine	7 000 cartes postales + 150 plans + 10 000 docs icono + 50 m linéaires d'archives	0	0	0	0	0	0	60 366 + 50m linéaires	224
Total	175 047	Au – 27 000	5 686	2 000	40 081	2 243	7 457	10 486	269 062	152 353

Les collections moyennes des bibliothèques publiques de France en 2002.

	2 000	5 000	10 000	35 000	50 000	70 000
Imprimés	6 454	11 655	24 578	87 517	139 959	134 368
Docs sonores	213	429	1 578	8 414	12 188	14 775
Vidéogrammes	129	79	230	1 178	2 418	2 536
Cédéroms	32	36	90	274	471	450
Abonnements	15	26	58	178	269	320
Documents graphiques				487	235	74

Cartes et plans						150
Total	6 828	12 199	26 476	97 870	155 271	152 353

Les équipements.

Les surfaces des bibliothèques.

Les places assises.

La surface hors œuvre nette des équipements de lecture publique (surface SHON) en m².

	BM Roanne	Bibliothèque du musée Déchelette	BU	Riorges Centre Social	Riorges musithèque	Mably	Le Coteau Discothèque de prêt	Villerest	Commelle- Vernay	Bibliothèque sonore Donneurs de Voix	Bibliothèque Centre hospitalier
Surface totale	4 163	216,72 : salle de consultation 110	1 322	50 (40 pour site Centre Social ; 10 au Pontet)	60	827	32	72	57	72 (36 pour salle publique)	80
population	40 121	40 121	40 121	10 290	10 290	7 807	7 548	4 384	2 859		
m² / h	0,103	0,005	0,032	0,005	0,006	0,106	0,004	0,016	0,019		

Les moyennes nationales des surfaces des bibliothèques municipales de France en 2002.

2 000	5 000	10 000	35 000	50 000	70 000
152	288	555	1 827	2 900	3 278

Nombre de places assises.

BM Roanne	Bibliothèque du musée Déchelette	BU	Riorges Centre Social	Riorges musithèque	Mably	Le Coteau Discothèque de prêt	Villerest	Commelle- Vernay	Bibliothèque sonore Donneurs de Voix	Bibliothèque Centre hospitalier
225	10	34	3	0	45	0	0	8	0	Quelques places

Moyennes nationales du nombre de places assises des bibliothèques municipales de France en 2002.

2 000	5 000	10 000	35 000	50 000	70 000
20	29	51	128	218	218

Les budgets.

Budgets d'acquisitions des différents établissements.

Les budgets culturels à Roanne.

Les effectifs.

Les budgets d'acquisitions des équipements de lecture publique en euros pour l'année 2003.

	BM Roanne	Bibliothèque du musée Déchelette	BU	Riorges Centre Social	Riorges musithèque	Mably	Le Coteau Discothèque de prêt	Villerest	Commelle- Vernay	Bibliothèque sonore Donneurs de Voix	Bibliothèque Centre hospitalier
Livres	82 927	10 500	n.c.	861, 02	Très peu	17 888	Très peu	2 460	1 202	0	≈ 3 963,67
Docs sonores	19 986	0	0	0	1 500	2 997	2 000	0	0	n.c.	0
Vidéos	24 941	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cédéroms	3 757	0	0	0	0	400	0	0	0	0	0
Abonnements	n.c.	8 200	n.c.	0	0	1 587	Très peu	161	295	0	0
Autres	657	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	132 268	18 700	15 243	861, 02	1 500	22 972	2 000	2 621	1 497	n.c.	3 963,67

Le budget d'acquisitions de la Médiathèque de Roanne en euros pour l'année 2004.

	BM Roanne
Livres	84 395
Docs sonores	18 325
Vidéos	25 360
Cédéroms	3 976
Abonnements	24 093
Autres	8 500 + 7 333
Budget total	171 982
d'acquisition	

Les crédits d'acquisition moyens des bibliothèques municipales de France en euros en 2002.

	2 000	5 000	10 000	35 000	50 000	70 000
Livres	3 304	7 645	16 215	52 577	80 535	95 472
Phonogrammes	n.c.	898	2 751	11 962	16 712	21 074
Vidéogrammes	n.c.	n.c.	1 051	5 132	9 450	12 821
Cédéroms	n.c.	n.c.	973	3 762	6 949	69

Périodiques	552	1 132	3 080	11 697	16 295	22 673
Total	4 221	10 888	24 780	85 441	138 360	164 542

Crédits d'acquisitions des équipements de lecture publique et rapport à la population.

	BM Roanne	Bibliothèque du musée Déchelette	BU	Riorges Centre Social	Riorges musithèque	Mably	Le Coteau Discothèque de prêt	Villerest	Commelle- Vernay	Bibliothèque sonore Donneurs de Voix	Bibliothèque Centre hospitalier
Budget acquisitions	171 982	18 700	15 243	861,02	1 500	22 872	2 000	2 621	1 497		9 963,67
Population totale	40 121	40 121	40 121	10 290	10 290	7 807	7 548	4 384	2 859	40 121	40 121
Crédits acquisitions/habitant en euros	4,29	0,47	0,38	0,08	0,15	2,93	0,26	0,60	0,52		0,25

Les achats des équipements de lecture publique en euros répartis par supports en 2004.

	BM Roanne	Bibliothèque du musée Déchelette	BU	Riorges Centre Social	Riorges musithèque	Mably	Le Coteau Discothèque de prêt	Villerest	Commelle- Vernay	Bibliothèque sonore Donneurs de Voix	Bibliothèque Centre hospitalier
--	------------------	---	-----------	--------------------------------------	-------------------------------	--------------	--	------------------	-----------------------------	---	--

Livres	5 804	300 + \approx 100 articles	428	200	0	1 403	0	n.c.	n.c.	Pas renseigné	87
Docs sonores	1 004	0	0	0	\approx 100	156	Au - 100				0
Vidéos	156 + 476 DVD = 632	0	0	0	0	0	0				0
Cédéroms	83	0	0	0	0	8	0				32
Abonnements	263	58 échanges réguliers	0	0	0	0	0	4	8		87
Dons	31			0		76		n.c.	60		
Total	7 554	400	428	200	\approx 100	1 567	Au - 100	213	123		

Les achats moyens des bibliothèques municipales de France par supports en 2002.

	2 000	5 000	10 000	35 000	50 000	70 000
Livres	524	816	1 468	4 195	6 191	8 707
Docs sonores	62	49	147	529	889	1 143
Vidéos	32	14	34	135	255	349
Cédéroms	17	8	19	52	97	69
Abonnements	15	26	58	178	269	320

La culture dans le budget municipal roannais (en euros) en 2004.

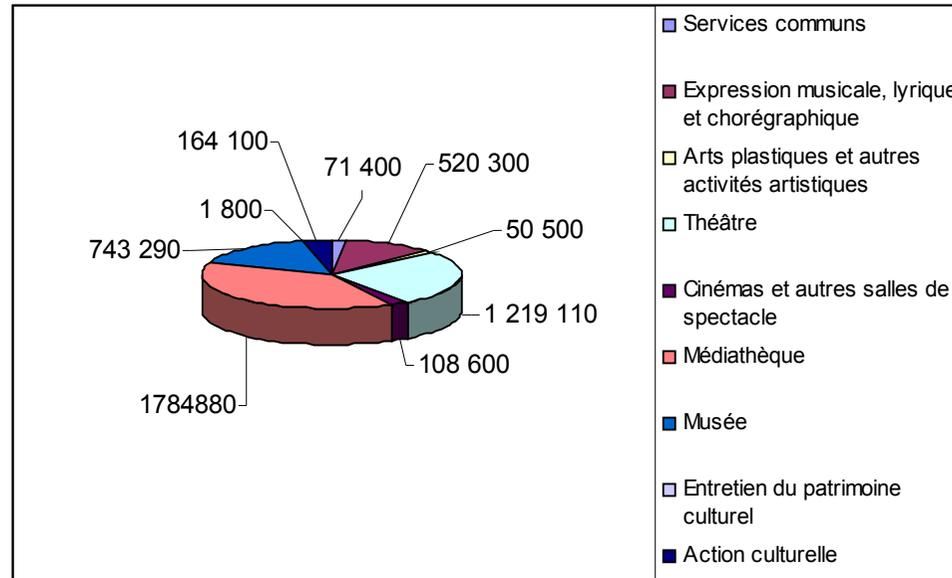
	Culture	Autres	Total
Fonctionnement	4 663 980	41 923 193,32	46 587 173,32

La politique culturelle de Roanne (en euros, puis en pourcentages, enfin en graphique) en 2004.

	Crédits ouverts
Services communs	71 400
Expression artistique	1 898 510
Expression musicale, lyrique et chorégraphique	520 300
Arts plastiques et autres activités artistiques	50 500
Théâtre	1 219 110

	Cinémas et autres salles de spectacle	108 600
Conservation et diffusion du patrimoine		2 529 970
	Médiathèque	1 784 880
	Musée	743 290
	Entretien du patrimoine culturel	1 800
Action culturelle		164 100
Total		4 663 980

		Pourcentages crédits ouverts
Services communs		1,53
Expression artistique		40,71
	Expression musicale, lyrique et chorégraphique	11,16
	Arts plastiques et autres activités artistiques	1,08
	Théâtre	26,14
	Cinémas et autres salles de spectacle	2,33
Conservation et diffusion du patrimoine		54,24
	Médiathèque	38,27
	Musée	15,94
	Entretien du patrimoine culturel	0,04
Action culturelle		3,52
Total		100



Un budget culturel roannais 2004 largement déficitaire (en euros).

Total dépenses	4 850 927,07
Total recettes	878 453,83
Solde global	- 3 972 473,24

Les effectifs des équipements de lecture publique en 2004.

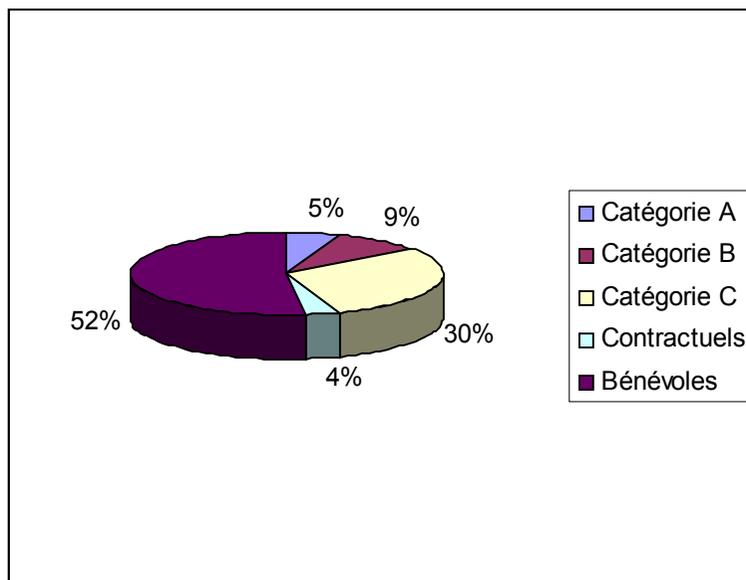
	BM Roanne	Bibliothèque du musée Déchelette	BU	Riorges Centre Social	Riorges musithèque	Mably	Le Coteau Discothèque de prêt	Villerest	Commelle- Vernay	Bibliothèque sonore Donneurs de Voix	Bibliothèque Centre hospitalier	Total
Conservateurs	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Bibliothécaires	3	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Assistants qualifiés de conservation	5	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	7
Assistants de conservation	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Rédacteur	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Agents qualifiés du patrimoine	4	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	6
Agents du patrimoine	10	0	2	0	1	1	1	0	1	0	0	16
Autres agents formés	4	1	0	0	0	3	0	1	0	0	0	9
Agents non formés	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Agents contractuels	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Bénévoles formés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5
Bénévoles non formés	0	0	0	14	0	0	0	0	12	10	16	52
Total	36	2	3	14	1	7	1	2	13	10	21	110

Le personnel des bibliothèques en équivalent temps plein.

	BM Roanne (vacataires et non titulaires non compris)	Bibliothèque du musée Déchelette	BU	Riorges Centre Social	Riorges musithèque	Mably	Le Coteau Discothèque de prêt	Villerest	Commelle- Vernay	Bibliothèque sonore Donneurs de Voix	Bibliothèque Centre hospitalier
ETP	30,7	≈ 1,5	≈ 2,5	bénévolat	0,5	6,08	1	≈ 1,25	10 h	bénévolat	bénévolat
Nombre total	36	2	3	14	1	7	1	2	13	10	21

de personnes

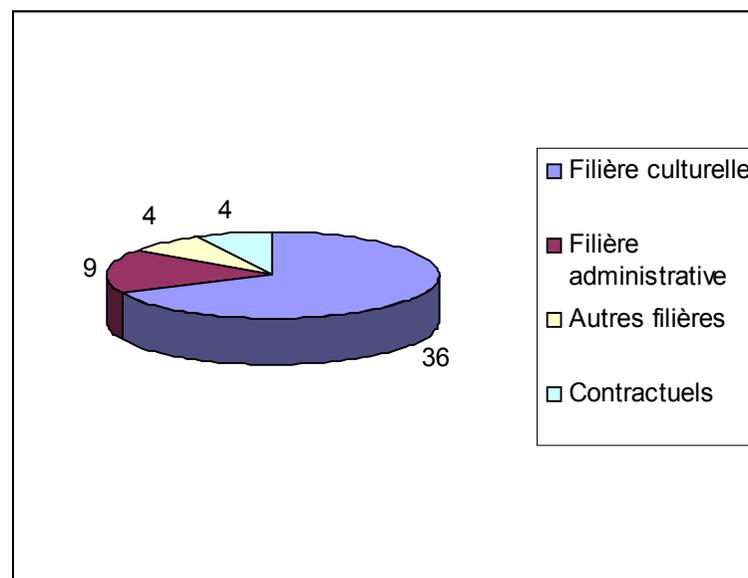
Le personnel des équipements de lecture publique par catégorie de fonction publique.



Les moyennes nationales des catégories en 2002.

	2 000	5 000	10 000	35 000	50 000	70 000
Nombre emplois	1,07	2,12	4,94	20,83	31,19	41,41
Catégories A et B		0,56	1,69	7,91	12,69	15,65

Le personnel des équipements de lecture publique par filières.



À Roanne, le personnel est secondé par des vacataires au nombre de 4, en remplacement qui équivalent à 2,17 ETP auxquels il faut ajouter 33 agents vacataires étudiants qui n'effectuent pas plus de 150 h / an soit 2,76 ETP. Enfin, un poste CES est à noter, soit 0,5 ETP

Les lecteurs.

Taux d'inscription.

Tarififications.

Horaires d'ouverture.

Origine des inscrits.

Répartition des inscrits par âges.

Nombre de documents prêtés.

Le taux d'inscription des équipements de lecture publique en 2003.

	BM Roanne	Bibliothèque du musée Déchelette	BU	Riorges Centre Social	Riorges musithèque	Mably	Le Coteau Discothèque de prêt	Villerest	Commelle- Vernay	Bibliothèque sonore Donneurs de Voix	Bibliothèque Centre hospitalier
Inscrits	6 049	221	708	175	≈ 120	2 024	305	438	536	90	Pas d'inscription
Population totale	40 121	40 121	40 121	10 290	10 290	7 807	7 548	4 384	2 859	40 121	
Pourcentage de population touchée	15,08	0,05	1,76	1,70	1,17	25,93	4,04	9,99	18,75	0,22	

Le taux d'inscription moyen des bibliothèques municipales de France en 2002.

2 000	5 000	10 000	35 000	50 000	70 000
23,3 %	19,2	18,6	16,6	18,1	14,1

La tarification des différents établissements de lecture publique en euros.

	BM Roanne	Bibliothèque du musée Déchelette	BU	Riorges Centre Social	Riorges musithèque	Mably	Le Coteau Discothèque de prêt	Villerest	Commelle- Vernay	Bibliothèque sonore Donneurs de	Bibliothèque Centre hospitalier
--	-----------	--	----	--------------------------	-----------------------	-------	-------------------------------------	-----------	---------------------	---------------------------------------	---------------------------------------

										Voix			
Enfant 0-11	Gratuit	Gratuit	Etudiants : gratuit ; particuliers : 28	Gratuit	Tarif unique 8,56	Gratuit	Gratuit si parent inscrit / 3,50 8,50	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit		
Jeunes de la ville	Gratuit			N'existe pas									
Jeunes extérieurs à la ville	9			8,5									
Tarif réduit	12,5 (3,5 M)												
Extérieurs à la ville tarif réduit	24,5 (7 M)												
Adultes de la ville	18 (5 Mavollet)												
Adultes extérieurs à la ville	35 (10 M)												
Communes conventionnées	18	N'existe pas	N'existe pas Compris dans le tarif	N'existe pas	N'existe pas	Gratuit pour autres communes aussi	N'existe pas	N'existe pas	N'existe pas 3 N'existe pas	N'existe pas	N'existe pas		
Multimédia plein tarif	20												
Multimédia tarif réduit	14												
Internet	Gratuit												
					Voir plus haut	Pris en charge par la ville (3 € demandés par MDL)	Voir plus haut						
					N'existe pas	3, 20 € 1 ^h , 1.65 € ½ h	N'existe pas						

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire.

	BM Roanne	Bibliothèque du musée Déchelette	BU	Riorges Centre Social	Riorges musithèque	Mably	Le Coteau Discothèque de prêt	Villerest	Commelle- Vernay	Bibliothèque sonore Donneurs de Voix	Bibliothèque Centre hospitalier
Nombre d'heures	31 h	20 h	46 h 30	7 h	11 h 30	22 h	12 h	8 h	5 h 30	4 h	4h 30
Nombre de jours	5	5	6	5	4	5	5	3	2	1	2

Moyennes nationales.

	2 000	5 000	10 000	35 000	50 000	70 000
Nb heures	12 h 34	18 h 03	22 h 33	27 h 02	30 h 39	33 h 45
Nb jours	3,9	4,4	4,6	4,8	4,9	5

Origine des inscrits en 2003 (2004 pour Roanne).

	BM Roanne	Bibliothèque du musée Déchelette	BU	Riorges Centre Social	Riorges musithèque	Mably	Le Coteau Discothèque de prêt	Villerest	Commelle- Vernay
--	------------------	---	-----------	--------------------------------------	-------------------------------	--------------	--	------------------	-----------------------------

Commune	3238	162	Pas renseigné	152	83 %	1 376	120	409	489		
Riorges	654			10	11 %	425	9	22	47		
Le Coteau	422			13			/				
Mably	127						3				
Villerest	195						13				
Commelle-Vernay	95						9				
Roanne	Voir + haut					223	59				
Villes du département	1 318			28		0	6%		92		
Autres				31		0	0	0		7	0
Total	6 049			221		175	100 %	2 024	305	438	536

Répartition des inscrits selon l'âge en 2003 (2004 pour Roanne).

	BM Roanne	Bibliothèque du musée Déchelette	BU	Riorges Centre Social	Riorges musithèque	Mably	Le Coteau Discothèque de prêt	Villerest	Commelle-Vernay	Bibliothèque sonore Donneurs de Voix	Bibliothèque Centre hospitalier
--	------------------	---	-----------	------------------------------	---------------------------	--------------	--------------------------------------	------------------	------------------------	---	--

Livres	212 638	n.c.	5 490	4 718	0	55 486	n.c.	10 486	9 266	0	5 873
Documents sonores	54 611		0	0	≈ 2 900 ou 3 673	10 486		0	1 815	1 800	0
Vidéos	59 868		0	0	0	0		0	0	0	0
Cédéroms	4 063		0	0	0	347		n.c.	n.c.	0	0
Périodiques	14 712		0	0	0	3 125		10 486	11 081	1 800	5 873
Total	345 892		1293 soit 605 prêts	5 490	4 718	≈ 2 900 ou 3 673		69 444			

Moyennes nationales des prêts de documents selon les supports des bibliothèques municipales de France en 2002.

	2 000	5 000	10 000	35 000	50 000	70 000
Livres, imprimés	9 653	21 858	44 784	135 151	209 248	247 219
Documents sonores	1 111	1 708	5 507	28 045	49 431	58 999
Vidéos	1 039	604	1483	7 776	16 993	15 689
Cédéroms	241	85	338	1 062	2 538	2 805
Total	10 531	24 858	51 956	173 725	279 604	327 606

L'action de la Médiathèque départementale de la Loire.

Fonds de la Médiathèque de la Loire déposés.

Fonds de la Médiathèque de la Loire échangés.

Fonds MDL déposés en 2004.

	Riorges Centre Social	Riorges musithèque	Mably	Le Coteau Discothèque de prêt	Villerest	Commelle-Vernay
Livres	366	0	0	0	500	1 388
Docs sonores	0	300	0	1 600	0	1 414
Vidéos	0	0	0	0	0	0
Cédéroms	0	0	0	0	0	0
Abonnements	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
Total	366	300	0	1 600	500	2 802

Fonds MDL échangés en 2004.

	Riorges Centre Social	Riorges musithèque	Mably	Le Coteau Discothèque de prêt	Villerest	Commelle-Vernay
Livres	608	0	0	0	927	1 900
Docs sonores	0	600	900	Essentiellement docs non prêtés	0	1 545
Vidéos	0	0	0	0	0	0
Cédéroms	0	0	0	0	0	0
Abonnements	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
Total	608	600	900		927	3 445

***Les expériences intercommunales de
lecture publique en France : quelques
données sur les réseaux
intercommunaux.***

Quelques chiffres sur les réseaux intercommunaux de lecture publique en France (statistiques 2002, 2003 ou 2004 extraites du site de l'ADBGV).

	Alençon	Amiens	Annecy	Caen	Châtellerault	Clermont-Ferrand	Niort	Pau	Quimper	Troyes
Population de la communauté d'agglomération	52 555	175 351	133 329	117 157	53 608	141 004	100 987	146 196	87 550	125 051
Nombre d'annexes	3	13	3	7	8	6	8	3	10	2 + 7 BM
Nombre d'équivalent temps plein	21	99	54	114	24	64	51	67	47	92
Collections imprimées	112 483	263 993	217 040	475 774	152 069	210 284	220 170	375 314	219 954	249 136
Collections phonographiques	24 055	30 969	18 007	71 236	3 419	45 164	4 226	3 571	1 840	29 847
Collections vidéo	0	7 892	8 229	4 638	278	35 267	6 307	1 328	342	4 222
Collections cédéroms	0	68	84	1 910	889	2 213	15	193	842	1 171
Nombre de postes Internet	2	8	5	18	7	26	7	10	22	20
Nombre d'inscrits	5 566	29 433	23 226	22 006	7 843	25 448	11 976	13 942	12 947	12 156
Nombre de prêts	298 157	747 209	756 977	737 775	245 435	772 323	535 977	376 480	495 965	420 035 (560 000 avec les renouvellements)